

## **Actes des Journées Nationales d'Ingénieurs Sans Frontières « Aux frontières de la normalisation »**

15 et 16 décembre 2007

Nancy



« Ce document a été réalisé avec l'assistance financière de la Communauté européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères. Les points de vue qui y sont exposés reflètent l'opinion des participants au débat et en aucun cas le point de vue officiel de la Commission européenne et du Ministère français des Affaires Etrangères.»

Conférence 1 : « Les normes appliquées aux filières agricoles : définition et processus d'élaboration »

I Mot d'accueil du président d'ISF – Grégoire BOURGEY .....	3
II Intervention de Bruno PARMENTIER .....	3
III Les échanges en Agro Alimentaire : notions de réglementation et de certification (Y. LEROUX) .....	6
IV. Présentation de Philippe MARTINEAU .....	8
V. Présentation de Ruben CASTILLO .....	9
VI. Questions.....	10

Conférence 2 : Quels sont les effets des normes? Regards croisés sur différentes agricultures du Sud.

I Présentation des résultats du projet Normes – Goulven MARECHAL et Tanguy MARTIN12	
II Intervention d'Albert HOUNGNIBO .....	15
III Présentation de Singalé SOUMARE .....	18
IV Débat .....	19
V Conclusion .....	21
Atelier : Agriculture biologique, question du Nord et du Sud .....	22
Atelier : Le commerce équitable vu par les acteurs du Sud .....	27
Atelier : Normes et protectionnisme, l'enfer pavé de bonnes intentions .....	35
Atelier : Genèse et gouvernance des normes .....	38
Atelier : Normes et renforcement des capacités des acteurs du sud.....	42

## « Les normes appliquées aux filières agricoles : définition et processus d'élaboration »

*Attention : l'ensemble des échanges n'apparaît pas ici, la restitution étant volontairement focalisée sur la problématique des normes.*

*Il est aussi à noter que les diaporamas power point de ces exposés sont joints à ce document. Il s'agit ici de restituer quelques points de compléments.*

### I Mot d'accueil du président d'ISF – Grégoire BOURGEY

Grégoire Bourgey commence par remercier l'Ecole des Mines de Nancy qui accueille l'édition 2007 des JN.

Introduction sur la thématique : les normes, et plus globalement la certification sont des étapes importantes pour permettre un débouché et une valeur ajoutée, en théorie plus élevée, aux produits. Il est donc pertinent de questionner les ONG et les divers organismes français sur cette question de la normalisation. Pour cela, une étude préliminaire a été faite en 2004-2006 par ISF (Les enjeux de la normalisation pour les produits issus de l'agriculture du Sud). Elle nous a montré la nécessité d'approfondir le sujet. Un programme plus ambitieux a ensuite été mis en place, avec les groupes ISF de Montpellier et de Rennes et différents partenaires : CIRAD, Max Havelaar France, Tech Dev et CFSI.

Les JN sont l'occasion de réfléchir ensemble sur la normalisation, voilà pourquoi cette thématique fait partie intégrante du programme du week-end.

Mais les JN sont aussi un temps important pour la fédération, car c'est une occasion de se rencontrer entre membres de la fédération, de découvrir la Solidarité Internationale et de faire la fête (notamment pour les 25 ans d'ISF cette année) !

### II Intervention de Bruno PARMENTIER

*Bruno Parmentier est directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture (ESA) d'Angers. Son intervention vise une présentation générale de la thématique.*

Les choses peuvent être envisagées selon deux angles de vue :

- Tout d'abord : fait-on les choses bien ? D'ailleurs, y-a-t'il une manière correcte de faire les choses ? Peut-on la définir ?
- Ensuite, une autre question aussi : fait-on les bonnes choses ?

Cette présentation va plutôt porter sur la deuxième question.

Regardons **l'évolution de la population mondiale**. Aujourd'hui, nous sommes 6 milliards 300 millions, mais nous n'arrivons pas à nourrir tout le monde. Quel que soit le nombre d'habitants sur la terre, il y a toujours environ 800 millions de personnes qui ont faim.

Cf. tableau de « sous alimentation dans le monde ».

Un siècle de famine constante est à prévoir ! L'évolution de la situation en Afrique par rapport à l'Asie et l'Amérique latine s'aggrave.

Faut-il normaliser ? Et sur quels sujets, jugés dans un certain contexte plus importants que les autres ? Faut-il mettre en place :

- Des normes sur le droit des peuples à satisfaire leur besoins alimentaires ou le devoir de l'humanité à subvenir aux besoins de l'ensemble de la population ?
- Des normes sur le droit ou le devoir de se reproduire ?

Autre problème : le **réchauffement de la planète**.

D'ici à 2050, le réchauffement de la planète pourrait engager le déplacement d'au moins 150 millions de personnes. Faudrait-il mettre en place :

- Des normes sur la densité de population (exemple : obligation aux pays vides d'accueillir des quotas de réfugiés climatiques) ?
- Des normes sur la capacité de production de nourriture ?
- Des normes sur la responsabilité en matière de réchauffement climatique ?

Ensuite, par rapport aux **pénuries de terre**.

On ne cultive que 12% des surfaces de la planète. Sur ces 12%, et au-dessus de 180 jours de pluie par an, l'espace réservé aux surfaces cultivables est encore plus réduit. Enfin, on a trois réserves principales de forêts en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Mais on perd l'équivalent d'une demi-Grèce de forêt par an.

- Faut-il instaurer des normes sur l'utilisation rationnelle de nos réserves ?

Autre problème : les **ressources en eau**.

L'eau douce ne représente que 2,5% de l'eau de la planète, et elle est gelée au 2/3. Moins de 1% de l'eau totale peut être utilisée ! On ne peut augmenter la superficie irriguée dans le monde. Mais cependant, énormément d'eau est nécessaire pour produire la nourriture ! La production d'1 Kg de céréales requiert 1 Tonne d'eau.

Lorsqu'on mange de la viande, on boit indirectement toute l'eau nécessaire pour nourrir les animaux que l'on mange... donc dans notre assiette, il y a 4 Tonnes d'eau tous les jours. Dans le cas d'un régime végétarien, cette quantité ne s'élève qu'à 1,5 T d'eau.

- Des normes sur la consommation d'eau virtuelle sont-elles nécessaires ? Ou des taxes sur les aliments qui renferment plus d'un certain volume d'eau virtuelle ?
- Quelles normes pourraient être instaurées sur l'utilisation de l'eau ? Des subventions pour l'eau utilisée pour produire des céréales, ou au contraire une taxe sur l'irrigation du maïs ?

Autre point à considérer : l'**énergie**. Il y a deux défis énergie majeurs pour l'agriculture :

1 - inventer une agriculture qui consomme moins d'énergie,

2 - produire des aliments ET de l'énergie

Manger ou conduire, faudra t-il choisir ? Les nouveaux consommateurs, les 600 millions d'automobilistes et les 200 millions de camions sont solvables, il ne faut pas leur laisser nos céréales ! On assiste au phénomène suivant : les réservoirs d'essence des riches contre l'assiette des pauvres !

- Quelles normes sur les agrocarburants ? Subventions, détaxes ou au contraire moratoire sur les agrocarburants de première génération à base de céréales ?

- Et les normes sur le transport de nourriture ? Une information obligatoire sur le nombre de kms cumulés des ingrédients de chaque produit alimentaire devrait-elle être systématiquement apposée ?

Et pour demain, quelle **biodiversité** ? Le 21<sup>ème</sup> siècle est le siècle des épidémies en chaîne... Un taureau a par exemple, 350 000 filles vivantes, ce, sans compter les bœufs déjà mangés. Trois millions de vaches laitières descendront génétiquement de 100 taureaux seulement.

- Faut-il imaginer des normes sur la sauvegarde ?
- Ou encore des normes sur la diversité des productions agricoles ?

Regardons **l'agriculture du monde**. On a besoin de toutes les agricultures ! Le panorama est le suivant. On compte dans le monde:

- 28 millions d'agriculteurs « avec tracteur »,
- 250 millions utilisant la seule traction animale,
- Et 1 milliard ne travaillant qu'à la force des bras.

Si les premiers sont quelque peu arrogants avec leur tracteur, on peut imaginer que lorsque les ressources en pétrole seront épuisées ou qu'il sera devenu trop cher, ils seront moins arrogants.

Les écarts de productivité sont nettement supérieurs aux écarts de revenus. Est-il nécessaire d'imposer :

- Des normes sur le commerce, et notamment promouvoir le commerce équitable ?
- Des normes sur la protection des agricultures (taxes aux importations de nourriture, suppression de subventions à l'exportation, politique agricole....) ?

Quatre métiers conditionnent aujourd'hui la vie des agriculteurs :

- 1 – agrofourniture (semences, OGM, produits chimiques, etc.),
- 2 – première transformation et commerce international,
- 3 – grande distribution,
- 4 – agroalimentaire.

Aujourd'hui, les « maîtres du monde » sont la grande distribution et le secteur de l'agroalimentaire. Les producteurs pensent que les « maîtres du monde » sont les entreprises de première transformation et de commerce international. Mais le vrai « Google », c'est l'agrofourniture. Faudrait-il mettre en place :

- Des normes sur l'organisation mondiale de l'agriculture (qui seraient réglementées par la FAO ou par l'OMC)?
- Des normes sur les modèles, en matière de propriété du vivant (capitalisme libéral américain – Monsanto-, Parti Communiste chinois, ou une norme européenne – service public de recherche, débat démocratique sur les utilisations) ? Dans ce dernier cas, dans 20 ans, les propriétaires du vivant seront Monsanto et le Parti Communiste chinois !

Où en sont les recherches sur les sciences du vivant ? Il n'y en a pas ! Donc nous n'aurons pas le choix... sauf entre le Parti Communiste chinois et Monsanto !



### III Les échanges en Agro Alimentaire : notions de réglementation et de certification (Y. LEROUX)

*Yves Leroux est professeur à l'ENSAIA. Voir le diaporama de son intervention.*

Les normes sont multiples. Plusieurs composantes sont donc à signaler :

1. les composantes relatives au produit lui-même (sécurité sanitaire, qualité : organoleptique, typicité pour les Indications Géographiques)
2. ou les composantes indirectes (environnementales, relatives à la sécurité du travail, au bien être animal, au commerce équitable...).

Le mot « Norme » recouvre plutôt deux concepts différents :

1. la réglementation (obligatoire). Elle pourrait être comparée aux fondations de la maison.
2. la certification/qualification (volontaire). Dans cette situation, on peut construire ensuite, à partir des fondations.

#### **La réglementation internationale**

Elle compte de multiples acteurs : OMC (Organisation Mondiale du Commerce), FAO (Food and Agriculture Organization), OMS (Organisation Mondiale de la Santé), CIPV (Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux)...qui sont en interactions complexes. Deux accords majeurs sont à signaler : « SPS » et « OTC ».

Le premier accord (de l'OMC), SPS, est le plus drastique et concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les normes relatives à cet accord sont reconnues par l'OMC, et les mesures de protection qui s'y réfèrent sont admises.

Le deuxième accord, OTC (Obstacles Techniques au Commerce ou Technical Barriers of Trade) sert à vérifier que les réglementations ne font pas obstacles au commerce international.

Une question : la réglementation mondiale vise-t-elle la protection du consommateur ou met-elle en place de nouvelles barrières non-tarifaires ?

#### **La réglementation européenne**

Il faut noter l'apparition en 2006 du « paquet hygiène », qui est une nouvelle réglementation relative au contrôle des denrées alimentaires. Celui-ci est plus strict que la réglementation internationale. Les règles appliquées en Europe sont nombreuses, comme par exemple les LMR, ou « limites maximales de résidu ».

Les différents **acteurs** dans la normalisation internationale, européenne, et nationale sont les suivants :

- ISO, qui est le plus grand producteur de normes. Les normes ISO sont volontaires : contrairement à ce qu'on croit souvent, elles ne sont pas obligatoires ! Mais cependant, pour un certain nombre de produits, on ne peut pas commercer sans cette norme (exemple de l'ISO 9000). On assiste donc à un « volontariat » mais qui est fortement recommandé... ,
- CEN (Comité Européen de Normalisation),
- AFNOR,
- Et référentiels privés.

Il existe une profusion de certifications, notamment pour les référentiels ISO :

- ISO 9000 (qualité),
- ISO 14000 (environnement),
- ISO 22000 (sécurité alimentaire) qui va d'ailleurs devenir quasiment une obligation.

Pour les référentiels privés, il faut souligner :

- Au niveau de l'exploitation agricole : EUREPGAP, norme européenne issue de la grande distribution,
- Au niveau de la transformation : BRC (British Retail Consortium), et IFS (International Food Standard), qui sont imposés par la grande distribution pour les grands transformateurs,
- Pour la sécurité au travail : OHSAS (Occupational Health and Safety Assessment Series) 18 000 qui est une norme privée.

Au niveau des **certifications** produites, le panorama est large :

- Certifications environnementales : il s'agit de l'Agriculture Biologique principalement... Il existe un référentiel mondial (Codex Alimentarius), un européen (REPAB) et un français. Les deux derniers sont plus stricts que le mondial.
- Certifications territoriales : AOC, AOP, IGP, STG.
- Certifications qualité : label rouge, ou certification de conformité.

Normes, textes et fascicules en **réflexion** :

- ISO 26 000, relative à la responsabilité sociétale (gouvernance de l'organisation, droits de l'homme, pratiques et relations de travail, environnement, bonnes pratiques des affaires comme la lutte contre la corruption, les questions relatives aux consommateurs, l'engagement sociétal et l'ancrage territorial).
- SD 21000, guide à la disposition des entreprises qui veulent s'engager dans une démarche de développement durable et mettre en place une stratégie adaptée.
- Pour le commerce équitable, il y a un début de normalisation. Ce n'est pas une norme, mais un texte de référence, un accord entre certains acteurs qui édicte les principes du commerce équitable. Des débats de fond sont en cours, frisant la polémique... (voir la description des démarches privées sur le commerce équitable dans la présentation de cette intervention portée en annexe, diapo 22).
- Enfin concernant la protection de la notion d'indication géographique, l'articulation entre l'OMC et le pôle européen est en discussion. Il y a effectivement deux théories : entre l'UE et les US/groupe de Cairns. Une initiative à signaler : le Réseau ORIGIN (ORganisation for International Geographical Indication Network), qui est le premier réseau mondial de productions IG, regroupant 25 pays et une centaine d'organisations de producteurs.

Pour conclure : réglementations comme certifications convergent-elles vers la protection du consommateur ou vers le protectionnisme ? Vers un codéveloppement ou vers un marché de dupes ? Le débat est à poursuivre...

Question de l'assistance :

*Une personne est étonnée de la norme ISO sur la sécurité alimentaire. Quel rapport avec l'aspect de souveraineté alimentaire ?*

Les normes ISO représentent une « couche supplémentaire ». Il ne faut pas être paranoïaque. Ces normes sont surtout présentes dans les échanges entre pays développés et pas forcément en Afrique par exemple. Les produits comme le café ne seront pas concernés. Les normes ISO 22 000 sont très marketing !

Remarque : on parle ici de sécurité SANITAIRE et non pas de sécurité alimentaire. On est dans la qualité « système » et non pas « produit ».

Remarque supplémentaire 1 d'Yves Leroux : aujourd'hui il y a un blocage total sur les IGP (certifications territoriales). Ce réseau a beaucoup de mal à faire passer ses idées. Les Américains notamment ne comprennent pas ces aspects territoriaux. Pour eux, l'aspect de propriété de la marque est le principal.

Remarque supplémentaire 2 : avant il fallait prouver qu'on était « conformes », maintenant il faut « améliorer » pour conserver la certification.

## IV. Présentation de Philippe MARTINEAU

*Philippe Martineau est directeur de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes à Evry.*

Cf. diaporama

L'idée est de donner des détails sur la fabrication des normes et sur le rôle de contrôle de la DGCCRF.

Rappel de la définition : « Document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné ».

Cette définition est assez « langue de bois » car il faut notamment faire attention à la réelle participation des acteurs dans ce processus. Les guides de Bonnes Pratiques Agricoles sont en train d'être révisés actuellement. Ce travail est supervisé par l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments). Pour les grandes cultures (par exemple : céréales, pommes de terre, betteraves), elles ne sont pas obligatoires mais si elles ne sont pas suivies, cela peut poser problème.

Pour le stérage du bois, si on doit se faire livrer 1 m<sup>3</sup> et qu'on ne reçoit pas 1 m<sup>3</sup>, c'est problématique, donc des normes sont mises en place pour donner les dimensions à fournir et à respecter pour l'obtention du volume exact.

### *Acteurs*

Ce sont les organisations internationales comme l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), le CENU<sup>1</sup>, et les Etats qui y adhèrent qui sont concernés. Il y

---

<sup>1</sup> Le CENU est composé par des professionnels expérimentés provenant des départements, fonds, agences spécialisées et programmes des Nations Unies suivants: le département des affaires politiques des Nations Unies (DAP); le département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies; (le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme; le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC); le fonds des Nations Unies pour le développement de la femme (UNIFEM) et le bureau du groupe de développement des Nations Unies.

a une participation des Etats et des ONG. Une limite est le taux de participation des Etats. Cela représente un coût très important : il faut parfois aller au Mexique, à Genève ou à Bruxelles. Or pour le Codex, il s'agit de 200 ou 300 personnes. Certains Etats ne viennent donc pas, car ils n'en ont pas les moyens.

### *Exemples*

La France souhaite créer une norme pour les pommes de terre. Elle doit donc saisir la Commission Européenne. Seront étudiées et prises en compte les importations, les éventuelles exportations, etc.

Autre exemple, relatif aux résidus de produits vétérinaires : selon la procédure de normalisation au Codex Alimentarius, des experts vont être désignés (par le Codex), vont établir un rapport et le discuter. Mais il peut n'être effectué que sur les aspects de toxicologie, alors qu'un produit peut être cancérigène, et ne concerner également que des experts d'un même pays.

### Conclusion :

Certaines normes internationales servent de référence bien qu'elles ne soient pas obligatoires. Elles servent de référence notamment en cas de conflits entre plusieurs Etats, pour les résoudre.

## **V. Présentation de Ruben CASTILLO**

*Ruben CASTILLO est caféiculteur en Bolivie, et travaille sur les normes imposées par les Etats-Unis ou l'Union Européenne, en tant qu'ingénieur agronome à la FECAFEB (Fédération de Caféiculteurs Exportateurs de Bolivie). Cette organisation représente la majorité des producteurs de café de Bolivie. Ruben Castillo est en charge de l'assistance technique dans le secteur de la production et de l'exportation de café pour la FECAFEB. Le café y est produit à une altitude pouvant varier entre 1500 et 1750 m.*

Le but de la présentation est de partager ce qui a trait aux normes et aux certifications, principalement pour ce qui est de l'agriculture biologique et du commerce équitable.

Obligation et contraintes : les normes d'agriculture biologique

Elles sont bonnes pour la protection de la nature, mais posent problème en ce qui concerne la production d'engrais organiques. Il existe une forte contrainte, on note un goulot d'étranglement dans les exploitations. La dose recommandée est très difficile à atteindre pour un petit producteur. Outre les problèmes de quantité, se pose la difficulté d'application, il y a environ 3 000 plants de café par hectare et il est extrêmement fastidieux d'épandre les engrais organiques compte tenu de la topographie de la Bolivie.

Face à ce problème, il faut assister les producteurs et permettre un accroissement des quantités produites.

Les certifications équitables et biologiques sont fondées sur trois piliers fondamentaux : social, économique et environnemental.

- Social

Beaucoup d'aspects sont très intéressants (pas d'abus physiques, pas de discriminations, mêmes droits entre les producteurs d'une organisation...). D'autres sont beaucoup plus

difficiles à respecter. C'est le cas du travail des enfants qui est totalement interdit alors que dans les exploitations, ils ne réalisent que des travaux adaptés à leur force et sans perturber leur temps de repos ou d'école.

Au niveau des changements des équipes directives des coopératives, qui sont une obligation au bout de deux mandats, ou de l'incorporation des femmes, ce sont également des changements radicaux qui vont un peu contre nos valeurs et nos habitudes. De plus, cela pose problème pour la stabilité des organisations, et beaucoup de producteurs n'ont qu'un faible niveau d'éducation et pas réellement de capacités pour gérer les associations. L'intégration des femmes au sein des instances directives résulte plus de son caractère obligatoire que d'une réelle conviction des organisations.

- Environnemental

Des plaies ou des maladies affectent parfois la quantité et la qualité du café produit. C'est le cas du champignon *Beauveria bassiana*. Lorsque des demandes de traitement sont effectuées, y compris pour les traitements biologiques, les réponses se font de forme très bureaucratique et très tard, souvent après la période d'application souhaitée. Il y a de plus des problèmes avec les caféiculteurs qui ne sont pas affiliés aux coopératives. En effet, certains producteurs font tout pour respecter les normes imposées par le cahier des charges biologique tandis que leurs voisins appliquent, eux, des produits interdits juste à côté... Enfin, les entreprises de certification ne passent qu'une fois par an, ce qui est peu pour nous appuyer.

La traçabilité exigée constitue un autre point problématique. Le fait que le produit doive être tracé depuis la production jusqu'au marché entraîne des problèmes, car cela conduit notamment les individus à fonctionner de manière individuelle, en particulier pour les opérations de première transformation du café. Or les organisations ont des systèmes très développés de transformation commune.

- Le délai des paiements

Il est évoqué car il pose problème. Les délais ne sont pas respectés par les clients et le préfinancement n'a pas toujours lieu non plus. De plus, de l'argent est perdu à cause des taux de change. Les coûts de certification sont aussi évoqués comme problématiques : commerce équitable → 2152 \$ par organisation, agriculture biologique → 2833 \$.

La question de réaliser les temps de certification en commun entre agriculture biologique et commerce équitable est avancée, notamment pour les aspects financiers.

## VI. Questions

*Pouvez-vous nous en dire plus sur la traçabilité ?*

Pour des raisons de contamination, il y a des problèmes avec les voisins qui ne sont pas adhérents. Nos clients souhaitent avoir la traçabilité des produits pour ne pas avoir de contamination qui provienne d'autres producteurs, même s'ils n'utilisent pas toujours de produits chimiques.

*En quoi les enfants de moins de 12 ans aident-ils dans la production ?*

Quand ils ne vont pas à l'école : ils cueillent le café, ils aident pour le sécher. La loi interdit aux producteurs de faire appel à des enfants. Parfois, il arrive que les inspecteurs prennent des photos des enfants qui donnent un coup de main, et cela suffit pour que le producteur ne puisse pas obtenir de certification.

On pense que c'est une certaine ingérence car les enfants doivent commencer à travailler tôt pour pouvoir apprendre le métier.

*Les prix du café, à proprement parler, ne sont-ils pas liés au fait que les cours du café sont hauts en ce moment? Est-ce que ces réflexions ne dépendent pas du cours international du café ?*

Si les producteurs ont déjà la confiance de l'acheteur, dans la mesure où les organisations vendent leur café depuis plusieurs années, on peut penser qu'il n'est peut-être pas nécessaire de continuer à payer les certifications. Les petits producteurs se sont déjà fait connaître, pour ce qui est de la qualité et du volume de leur production.

## **Quels sont les effets des normes? Regards croisés sur différentes agricultures du Sud.**

### **I Présentation des résultats du projet Normes – Goulven MARECHAL et Tanguy MARTIN**

Goulven et Tanguy sont respectivement membres des groupes ISF de Rennes et de Montpellier.

#### A. Présentation du projet Normes

Ce projet est parti d'un constat : la thématique des normes et plus généralement de la normalisation est un enjeu fort de Solidarité Internationale et de relations Nord-Sud. Le projet a donc émergé au sein de la fédération ISF.

Une première étude a été menée sur le sujet par Julie Couturier, pour défricher le thème auprès des Organisations de Solidarité Internationale au Nord et appréhender les problèmes que rencontraient les organismes. Plusieurs difficultés ont été relevées dans ce rapport « Normes I » puisque les acteurs français de la Solidarité Internationale sont confrontés aux normes, que ce soit les normes sanitaires dans le cas d'exportations, les normes de conditions d'accès aux circuits commerciaux, les labels de qualité, le commerce équitable...

Un deuxième volet de l'étude a donc été mis en place, le projet « Normes II ». L'idée était de faire valider les hypothèses de l'étude « Normes I » par les acteurs du Sud. Le choix des filières ananas et café a été réalisé car il existait des partenaires d'ISF sur ces deux filières. Il a fallu approcher ces filières sans à priori, de façon dépassionnée, pour voir quelles sont les opportunités et les contraintes par rapport à ces thématiques.

Les enquêtes de terrain ont été réalisées cet été, puis des rapports écrits ont été rédigés par les volontaires et synthétisés par Hélène Moquet. Ce rapport final va être remis aux OSI sollicitées lors de l'étude « Normes I » et aux acteurs du Sud consultés pour l'étude. Le fait d'orienter les JN sur cette thématique aujourd'hui fait aussi partie du projet.

Un autre groupe, ISF Nantes, a également travaillé sur ce projet.

Alors pourquoi s'intéresser aux normes ? Pourquoi faire ces études ? Car ces thématiques sont au cœur du métier et de la formation de l'ingénieur. Dans le cas présent, on ne procède pas à des actions de réalisation mais à des actions plus conceptuelles. Notre rapport se veut un outil plutôt qu'une réalisation (construction d'une école, d'un dispensaire...).

## B. Principaux résultats du projet normes II

### *Les perceptions des normes*

Pour les producteurs consultés, les normes permettent d'avoir un marché à la clé. Elles sont appliquées et acceptées par les agriculteurs sur le terrain mais sans vraiment de revendications.

En Bolivie, les caféiculteurs ont une vision globale des normes. Beaucoup de producteurs ont une perception relativement floue des normes, mélangeant notamment les notions « bio » et « équitable ».

Au Pérou, la situation est identique (grand flou sur les normes), et notamment liée au nombre important de normes, encore plus élevé dans cette région.

Au Bénin, les producteurs ont uniquement une vision technique des normes. Il y a une très mauvaise connaissance des cahiers des charges et des textes réglementaires.

Une remarque : les intervenants du Sud ici présents ne sont pas forcément représentatifs de la majorité des producteurs du Sud, car ils ont une vision plus large et plus de recul que ces derniers.

### *L'historique des filières de production*

Dans certains pays, comme le Bénin et le Togo, les filières sont extrêmement récentes et se sont développées dans les années 90. Les normes sont donc des éléments nouveaux pour les producteurs.

En Bolivie, pour le café, on en est à la deuxième génération de producteurs. Il y a un bon appui des ONG, mais les producteurs manquent toujours d'éléments techniques pour produire. Remarque pour l'Afrique de l'Ouest : la majorité des producteurs ne parle pas français, or les textes réglementaires sont en français, d'où une grande difficulté d'accès à l'information. Il existe cependant des séances de formations et d'information (cf. photos).

### *Les effets des normes*

Il est indéniable que les normes ont eu un effet sur la qualité des produits, et donc sur les prix. Le café bolivien est maintenant bien coté à la bourse de New York.

Au niveau des producteurs, certains sont au courant des enjeux relatifs à la normalisation et des cours mondiaux, d'autres le sont cependant beaucoup moins.

Nous avons constaté que les gens nous disent qu'il y a plus de travail sur les exploitations, mais aussi une stabilisation des revenus (d'où la possibilité de faire des projets d'investissements). En ce moment, c'est vrai, le prix du café est haut, donc il y a beaucoup de revendications par rapport aux prix du commerce équitable, qui de fait présente moins de différence avec les cours mondiaux. Cela dit, les producteurs reconnaissent que la stabilité des prix est très appréciable pour eux.

Remarque : le commerce équitable n'apporte pas forcément quelque chose aux Organisations de Producteurs. Les normes entraînent des contraintes qui sont impossibles à assumer par un producteur seul, qui se retrouve obligé de se joindre à une coopérative pour y répondre.

Les prix, globalement, ne sont pas beaucoup plus élevés en commerce équitable, mais le nerf de la guerre, c'est la stabilité des prix et des revenus.

Pour les certifications biologiques surtout : la venue de quelqu'un de l'extérieur (certificateur) est toujours bien appréciée par les producteurs. Selon eux, ils peuvent échanger ensemble, se renseigner et s'améliorer.

En termes de limites, on peut évoquer la complexité des textes et les langues dans lesquelles ils sont rédigés. L'Union Européenne subventionne des ONG qui font de la vulgarisation auprès des producteurs, mais il n'y en a pas beaucoup et c'est très difficile. En Bolivie par exemple, les producteurs ne parlent pas tous espagnol mais seulement leur langue locale (Aymara, Quechua...)

Plusieurs risques sont à signaler : l'exclusion du marché, et le fait que les marchés segmentés sur lesquels les producteurs se placent soient très vite saturés.

**Cf. photos** : il est parfois difficile de respecter les normes dans certaines conditions. Les normes ne sont d'ailleurs pas forcément applicables. Le tuyau et le réservoir doivent être aux normes !

La cabane présentée ici est une cabane à compost, demandée par les certificateurs. Le producteur en question avait donc fait la cabane, mais il n'avait pas compris ce qu'il devait y mettre : du coup il jetait ensuite le compost à la rivière ! Il ne comprenait pas la démarche...

Une autre difficulté se pose aussi quand les producteurs sont très isolés : beaucoup de gens ne peuvent pas venir aux réunions, n'ont pas accès aux informations...

Des inégalités existent aussi entre les organisations ou coopératives ; certaines ont des marchés, d'autres non et ont ainsi de grandes difficultés pour trouver des marchés. Au sein des organisations, il y a aussi des inégalités à signaler : parmi ceux qui ont eu accès à l'information et aux formations, certains ont des voitures, des portables... Certains producteurs commençant à être bien formés (comptabilité, etc.) s'en vont au bout d'un an et cela entraîne des tensions.

En conclusion, la norme peut être un facteur de développement. Elle peut profiter aux petits producteurs, mais pas aux plus petits. Cela permet des bénéfices surtout à ceux qui peuvent être organisés ou qui le sont déjà.

#### *L'élaboration des normes*

Les gens ne sont pas assez ou pas du tout consultés pour l'élaboration des normes. Mais faire partie des agences de normalisation demande du temps, de l'argent, des compétences... Les capacités pour y participer existent, mais elles ne sont pas forcément identifiées.

#### *La gouvernance des normes : état des lieux*

L'application et le contrôle des normes.

En zone andine, les certificateurs revendiquent pleinement leur rôle de relais Nord-Sud.

En Afrique de l'Ouest, il n'y a qu'une personne qui certifie pour toute la zone de l'Afrique de l'Ouest. Il vient de plus du Nord, donc il a parfois du mal à dialoguer, et forcément pas suffisamment de temps ... ce qui est assez problématique.

Du coup, des associations et ONG locales mettent en place des formations sur place. Elles sont, elles, capables de conceptualiser et de faire passer les informations, avec du temps et de l'implication. Il faut les appuyer car ces actions sont primordiales.

#### C. Conclusion

L'idée est de faire réfléchir sur le sujet : à quoi et à qui servent ces normes ? Représentent-elles nos exigences ? Ou un moyen de protéger nos marchés ?

Les normes, tout du moins celles concernant le secteur alimentaire, ont bien souvent pour origine l'exigence du consommateur final (instrumentalisées?). **Leurs conséquences sur le terrain peuvent ainsi être questionnées !**

Décalage : ici en France, les aspects de qualité des produits sont réglés. Une attention particulière est désormais portée aux **aspects environnementaux, éthiques**, etc.

Il n'y a pas de consultation de tous les acteurs concernés, donc des normes censées être faites pour « aider » créent finalement des contraintes parfois très fortes pour les producteurs.

Il est indispensable que l'on conserve la capacité de faire évoluer les normes au cours du temps et de tenter de mieux les adapter au terrain. En Bolivie par exemple, le marché des cafés spéciaux est en pleine expansion. Dans le cas de ces normes, l'objectif est la qualité finale du produit, qui conditionne le prix de vente. L'idée est donc d'avoir de la qualité et c'est une niche de marché qui intéresse beaucoup les gens car il y a une certaine marge de manœuvre par rapport aux normes qui prennent en compte les conditions de production. Il y a donc des gens qui veulent maintenant sortir du commerce équitable pour aller vers ces pratiques plus « commerciales ». Une question peut du coup se poser : est-ce que justement le but du commerce équitable n'est pas qu'au bout d'un moment, les producteurs aillent vers ce marché ? Ou alors au contraire faut-il qu'ils restent dans le commerce équitable parce que c'est plus « éthique » ? Il y a d'ailleurs sur ces sujets beaucoup de réflexions sur le commerce équitable au sein de l'association Max Havelaar.

Questions de l'assistance :

*Les certificateurs qui disent par exemple aux producteurs et aux organisations : « Etes-vous sûrs de vouloir aller vers tel marché ? », ont-ils aussi un rôle de conseil ?*

Oui, ils sont censés faire de la régulation, et de l'orientation vers telle ou telle norme.

Est-ce qu'on doit aller en grande surface ou pas ? Si on veut que les producteurs aient un marché en commerce équitable, il faut qu'il y ait des débouchés, donc un marché en Europe. Et en Europe le marché est dans les grandes surfaces ! Cela pose beaucoup de questions, et il faut justement réfléchir à tout ça à ISF.

Remarque : le marché de la filière ananas du Bénin est vraiment marginal au niveau mondial. Les produits doivent donc se différencier par leur qualité. Les ananas béninois se retrouvent souvent chez les primeurs et ce sont les plus chers du marché. C'est réellement un marché de niche, mais ça peut être intéressant quand même pour les producteurs.

## **II Intervention d'Albert HOUNGNIBO**

Albert Houngnibo est producteur à Ouagbo, au Bénin. Il est président de l'Union des Groupements de Producteurs d'Ananas de Toffo (UGPAT, organisation de producteurs certifiée au commerce équitable depuis 2003), et président du Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin (REPAB), organisation nationale de production regroupant des organisations communales comme l'UGPAT.

*Son intervention est retracée sous forme de témoignage.*

La production est très organisée, suivant les niveaux individuels, puis par arrondissement, par union communale, etc. Mais les surfaces sont très variables. Au minimum, un producteur possède 400 m<sup>2</sup>.

Les producteurs produisent pour vendre à des exportateurs, mais aussi sur le marché local. Il y a deux types d'exportateur : un conventionnel, et un autre qui est certifié en commerce équitable.

Albert Hounnibo a entendu parler de normes à partir de 2000/2001, de la part des exportateurs.

Les producteurs ont voulu adhérer aux certifications de type commerce équitable pour avoir une plus value. Ils vendaient des ananas à un client qui voulait faire du commerce équitable. Pour avoir cette plus value, il faut être certifié.

Les producteurs se sont donc posé la question : comment faire pour être certifié en commerce équitable ? Avec l'aide du client, on a reçu les documents de FLO, mais en anglais, donc on ne comprenait pas ! On a donc cherché des gens pour traduire ces documents... et du coup on a pu les remplir.

Ils ont ensuite envoyé un certificateur qui ne parlait qu'anglais. Il faut pourtant que tout le monde soit au courant des standards de FLO, sinon on n'est pas certifié.

Le certificateur a constaté que tout était ok, au niveau de la gouvernance. Au niveau de la production, ça allait, mais pas assez. On a donc reçu le certificat en 2003.

On nous avait dit qu'il y aurait une plus value, une fois qu'on serait certifié. Mais la plus value n'est pas venue. Le centre en question prenait 12 T par semaine. Or notre production est de 50 T par semaine !

Du coup, les producteurs ont cherché un autre marché : ils ont cherché des exportateurs qui achetaient à un meilleur prix que le commerce équitable.

Cet exportateur demandait lui le respect de normes sanitaires. Or les producteurs ne connaissaient pas ces normes, donc on a dû les former par l'intermédiaire d'un programme de formation. Ces formations ont pour but de pouvoir maîtriser comment on produit les ananas, les produits qu'il faut utiliser, etc. Le problème est qu'il faut amener le producteur lambda, dans son village, à comprendre qu'il faut respecter telle dose de produit ! Ce n'est pas évident car personne ne les respecte !

En 2005, on a bénéficié d'une formation et d'une aide pour apprendre à respecter et améliorer la dose d'éthéphon à appliquer sur les ananas pour obtenir la coloration jaune/orangé cuivré. Mais quand la délégation du PIP (Programme Initiatives Pesticides) est venue faire le test sur la dose appliquée, il n'y a pas eu la coloration. Donc eux-mêmes n'ont pas pu expliquer pourquoi.

L'Adex (l'Association de développement des exportations) s'est rapprochée de l'Union Européenne pour demander un moratoire de deux ou trois ans afin d'apprendre et de mettre en place les normes nécessaires pour arriver au respect des normes d'hygiène.

Le problème, c'est que déjà, nous on ne maîtrise pas comment faire, alors c'est dur de l'expliquer aux producteurs qui en savent encore moins. Alors on s'est rapproché des structures étatiques, mais c'est nous-mêmes qui avons expliqué aux structures étatiques quelles étaient les normes à respecter ! Eux ne savaient pas.

Actuellement, un programme a été mis en place pour le renforcement de capacités, par l'UE. On sera appuyé par une personne expatriée pour faire le contrôle des résidus. Tout ça sera installé en 2008.

En conclusion, l'exportateur ne maîtrise pas, l'état ne maîtrise pas, les organisations non plus, les producteurs non plus...

En parallèle, on a continué nos recherches d'un autre exportateur ou d'un autre marché à l'exportation. En 2004, un certificateur est venu, c'était un Africain. On lui a expliqué qu'on ne vendait que 12 T. FLO nous a donc envoyé des adresses d'autres exportateurs en commerce équitable.

Un constat qu'on a pu faire, c'est que pour l'ananas frais, il n'y a pas beaucoup de marchés. Mais il existe par contre des exportateurs de produits transformés (jus et en tranches). Or on n'a pas d'unité de transformation !

On s'est donc renseigné pour exporter des ananas frais et on nous a dit qu'il faut un certificat pour vendre aux grandes surfaces. Mais c'est un certificat privé, il est cher, et on n'a pas les moyens. Ceci est lié au cycle de l'ananas : il faut payer d'abord le certificat, et ensuite attendre 16 mois avant de vendre ! Ce qui est impossible pour nous, donc on a abandonné.

On a essayé d'améliorer la qualité et la quantité des ananas produits. Avec ces nouveaux marchés, on pourrait vendre 160T d'ananas par semaine ! Mais le producteur : il veut vendre, il ne veut pas entendre parler des normes.

Abordons maintenant les **effets négatifs** des normes.

Le producteur dans son village ne maîtrise pas cette thématique. Donc l'effet à court terme, c'est le risque d'abandon de la part des producteurs. On ne maîtrise rien des normes exigées ! Et pour le commerce équitable, on n'a pas assez de marchés pour vendre. Il faut de plus payer 2000 euros par an pour la certification et ne vendre que 12T par semaine, c'est impossible de vivre avec ça ! C'est donc toujours dur pour nous.

Question de l'assistance :

*Y a-t'il des initiatives au niveau régional ?*

On a fait une formation avec des Togolais, avec le Coleacp (ndlr : Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique) notamment, et les problèmes sont les mêmes. Par exemple, on travaille aussi avec Biotogo et on va faire des visites deux fois par an là-bas.

*Et au niveau de votre gouvernement, y a-t-il un appui ?*

En 2004, on a fait une assemblée générale avec tous les acteurs (producteurs, transformateurs, exportateurs...), avec la création d'une interprofession. Le gouvernement doit apporter certaines choses, notamment un programme d'appui aux structures publiques/privées, mais à ce jour, on n'a pas eu de retour.

*Pour les Limites Maximales de Résidus, il s'agit juste de coloration ou est-ce utilisé pour d'autres facteurs ?*

On n'a pas les moyens d'acheter le produit colorant qu'il faut mettre sur les ananas pour avoir les certifications. Le coût du colorant jaune est de 10 FCFA/kilo, or le producteur prend 90 FCFA sur les 120 FCFA de vente pour produire son ananas.

### III Présentation de Singalé SOUMARE

*Singalé Soumaré met en place une filière fonio équitable au Mali.*

Première précision : je ne suis pas producteur, mais j'encadre les producteurs dans le cadre d'une organisation. Il n'y a seulement que quelques années qu'on a commencé à travailler avec les producteurs sur la production du fonio.

On a voulu cette culture car la zone de Kayes en question est une zone minière d'or, donc les paysans vont chercher de l'or, qu'ils ne trouvent pas, mais pour ceci ils abandonnent tout de même les cultures. Le programme de l'ONG est donc d'inciter la reprise de l'agriculture par ces gens. C'est de plus une zone pluvieuse où il y a une bonne terre.

Avec 90 % d'analphabètes sur la zone, nous avons choisi avec notre association de monter un programme spécifique les intégrant. Il visait à équiper les paysans, et à les encadrer par des techniciens pendant un certain nombre d'années. Il faut, à terme, les former techniquement pour parvenir à l'autonomisation (pour la gestion et l'entretien, le renouvellement des équipements). Cet accompagnement est financé par des fonds publics. On a demandé des fonds privés pour permettre la construction d'une unité de transformation (fin prévue en janvier 2008).

On a mené des formations à la bonne gouvernance, des animations sur les normes, des formations sur les équipements, et aussi budgétisé un poste expatrié d'ingénieur agronome volontaire. On a anticipé pour pouvoir monter en parallèle un programme d'alphabétisation en langue locale.

Je suis pour ma part chargé de mettre en place et d'appuyer la mise en place de la construction de l'unité de transformation.

Ce qui préoccupe les paysans, d'une façon générale, c'est : comment je vais faire pour cultiver et faire plus d'argent ? On s'est donc donné deux ans pour les accompagner.

Mon rôle est de les accompagner et de mettre en place avec eux le processus de transformation. Rien ne doit être décidé avant qu'eux ne comprennent.

Tout ceci est financé par la région de Kayes et les régions françaises du Nord-Pas de Calais et d'Ile-de-France. On doit donc rendre compte des avancées du projet auprès des bailleurs, à travers la rédaction d'un rapport.

A six mois de la fin du programme, le bilan est positif car les agriculteurs vont de moins en moins creuser pour chercher de l'or et commencent à cultiver. Mais ils ne connaissent pas encore les normes et les certifications.

Il faut un certain nombre de conditions à remplir pour obtenir ces certifications. Le certificateur inspecteur doit revenir en avril pour voir l'évolution. Mais les paysans n'ont pas d'argent pour payer la venue de l'inspecteur. On a fait appel à FLO pour financer 50% des fonds nécessaires. Les 50% restant sont payés par les paysans, avec l'aide d'Ethiquable (qui avance l'argent).

## IV Débat

*Ayant en tête l'exemple du quinoa en Amérique Latine, où l'élevage est dénigré au profit de la culture du quinoa, n'y a-t'il pas, dans le cas du fonio, le risque d'une explosion de cette culture, au détriment du reste, et par conséquent d'appauvrissement des sols, etc. ?*

On a mis en place des indicateurs pour analyser et savoir quelles sont les évolutions sur les parcelles par rapport au fonio. Une deuxième chose : le marché local est aussi visé dans cette démarche. Les indicateurs servent aussi à faire attention à ce que les producteurs ne vendent pas toute leur production d'un coup, sans en garder pour eux ! On travaille avec le Haut Commissariat à la sécurité alimentaire, pour essayer de régler ça.

*L'alphabétisation a lieu pour qui ? Hommes, femmes, enfants...*

Ce sont les villageois qui choisissent dix personnes qui vont assister aux modules de formation, indifféremment femmes ou hommes. C'est une formation de deux mois puis il y a renouvellement. Les enfants, eux, vont à l'école (tout d'abord c'est interdit de les faire travailler dans le cadre du commerce équitable, et puis maintenant, il y a plein d'écoles).

*Des optiques Sud-Sud sont-elles développées ? Elles permettraient d'éviter les chocs des cultures ?*

Tanguy Martin - Que voulez vous dire par Sud-Sud : en interne dans les pays ou entre différents pays ? Le tout c'est d'avoir une vision éthique. Mais il n'existe pas de labels ou de certifications dans cette optique.

Cependant, on a rencontré au Togo un projet sur la vente dans le pays de produits issus du commerce équitable d'une région rurale vers une région citadine, cible plus aisée et plus « intellectuelle », sensibilisée, elle, au commerce équitable.

Hubert de Beaumont, association Tech Dev – Je peux apporter des précisions là-dessus. Il y a effectivement une démarche en cours au Sénégal, portée par un acteur du commerce équitable : ENDA. Ils travaillent sur une charte du commerce équitable Sud-Sud. C'est une norme commerce équitable pour des échanges sénégal-sénégalais. Le principe, c'est que les Sénégalais aient une certification sénégalaise pour la vente nationale de produits certifiés en commerce équitable.

Goulven Maréchal - En Bolivie, on ne peut pas réellement parler de problème culturel. Ce qui n'est pas culturel, c'est de boire du café donc il n'y a pas vraiment de marché du café en Bolivie. En fait, c'est aussi le moins bon café qui est consommé localement. La logique c'est plutôt que s'ils arrivent à développer un marché en Bolivie, ça va améliorer la qualité nationale car ce ne sera plus seulement les résidus de l'exportation qui seront consommés localement.

Singalé Soumaré - Le fonio du commerce équitable est acheté au même prix que sur le marché national. Celui du commerce équitable aura cependant une prime.

*Le point de vue de la hiérarchisation des normes n'est pas abordé ? Est-ce que les acteurs du Sud réagissent par rapport à l'intérêt des normes et à leur hiérarchie ? Par exemple, mettre tel colorant n'est pas primordial forcément... Est-ce qu'ils ont une vision et une critique de ces normes qui sont importantes et nécessaires et celles non nécessaires ? Faire des efforts pour appliquer les contraintes d'une norme bidon, c'est dur !*

Singalé Soumaré - Le rôle de notre équipe, c'est de leur expliquer quelles sont les normes prioritaires à respecter en premier : environnement, travail des enfants, démocratie (que tout le monde puisse s'exprimer) et bonne gouvernance...

Tanguy Martin - Ce qui ressort de l'étude aussi, c'est que les gens ont du mal à hiérarchiser, car c'est complètement flou : ils appliquent les exigences du client, car ils n'ont pas le choix et ne se posent pas la question de la pertinence. Pour eux, toutes les normes sont souvent aberrantes, mais c'est comme ça ! Il n'y a pas encore de recul et de conceptualisation. Au Togo par exemple, ils pensent que la norme d'exportation, c'est la norme de l'agriculture biologique. Ils n'ont même pas conscience qu'il existe d'autres marchés non bio ! En fait, la domination de certaines normes, ici le biologique, aveugle et cloisonne. Du coup, le problème, c'est vraiment l'information.

*Est-ce que la priorité est donnée à la formation des producteurs ou à l'expertise au sein des organisations ? Ce sont deux choses différentes. L'expertise doit reposer sur l'ensemble des acteurs. Y a-t-il uniquement des questions de formation technique des producteurs ?*

Tanguy Martin - C'est seulement un ressenti, mais dire qu'on va former tout le monde est illusoire. Ne former que les élites, et donc faire ressortir les élites pose aussi problème. Le choix des élites est difficile, ce sont les gens qui au départ possèdent cette expertise technique et qui la gardent. Mais s'ils s'en vont sans la partager, ça représente des pertes pour l'association et ça peut amener à des aberrations, car l'acquisition des capacités doit être prolongée et transmise.

Albert Houngnibo - Pour les formations, on a des comités de production. Ce sont des gens qui suivent les exploitations. Pour que tout le monde puisse comprendre, il faut former les responsables. Il faut aussi au sein du groupe une petite élite pour surveiller en interne ce qui se passe. Quand l'inspecteur vient de l'extérieur, pour que ce soit efficace, on a besoin d'un contrôle interne au préalable.

Singalé Soumaré - Dans les formations villageoises, les techniques culturelles sont incluses. Mais il faut aussi une expertise extérieure pour identifier certaines personnes qui auront des formations plus poussées et plus approfondies. Un comité avec des représentants des villages décide qui bénéficiera de ces formations. Ce sont ces élites qui pourront ensuite apporter leur savoir acquis. Il est clairement impossible de donner une formation et une compréhension de même niveau à tout le monde.

*A force de tendre vers le respect des normes techniques, on pousse à ne faire que des formations sur les techniques, mais moins de formations sur l'administration et l'organisation des comités ? Cela pose-t-il problème ?*

Albert Houngnibo – Même s'il y a plusieurs formateurs, dans les assemblées, c'est tout le monde qui parle. L'assemblée est souveraine, si quelqu'un veut prendre le pouvoir et passer outre les statuts, c'est tout simplement impossible car il y a beaucoup de contrôles sur les abus. La personne peut même aller au tribunal ! Chacun connaît son droit.

Frédéric Laloy (AVSF) – Il y a un double enjeu, la maîtrise technique et commerciale, qui peut passer par une formation d'élites, puis sa diffusion. Mais du coup, ce sont aussi des enjeux de démocratie et de transparence... Ce qui a été fait en Bolivie pour AVSF, ce sont des formations poussées sur la gestion d'entreprise pour un nombre limité de personnes. Puis ensuite, des formations sur une base plus large, sur la démocratie, ont été réalisées.

Goulven Maréchal - En Bolivie, il y a un contrôle interne aux coopératives qui est intéressant. Il constitue une réelle prise d'autonomie.

Tanguy Martin – Il serait important de donner les capacités fondamentales à chaque membre du groupe. S'il n'y a pas les ressources extérieures pour apporter les formations, les gens sont obligés de prendre les ressources extérieures eux-mêmes pour se former. Certains ont fait ça, et maintenant ils sont capables de gérer plein de choses alors qu'ils étaient analphabètes ! Il faut une connaissance minimum et ensuite il ne faut pas sous-estimer la capacité des gens, même analphabètes, à se former eux-mêmes !

## V Conclusion

On doit donc parler des « Suds » car tout peut être différent selon les pays, les filières, etc. Il faut donc se poser des questions en termes d'impact, ce qui est une chose primordiale à faire en tant qu'ingénieur citoyen ISF.

Il faut se poser ces questions. Le commerce équitable est une bonne démarche, mais il y a des limites ! Il faut aussi se méfier des idées reçues, car il y a beaucoup de manières différentes d'appréhender ces questions.



## Atelier : Agriculture biologique, question du Nord et du Sud

Animation : Violaine Mercier

Intervenant : Vincent Hypolite, salarié agricole & Pascal Bousso, bénévole ISF

Participants : 24 personnes

### Objectif de l'atelier :

Le cahier des charges de l'agriculture biologique (AB) est une norme spécifique. Une parmi d'autres? Pas sûr... Quelles sont les particularités de ce cahier des charges? Les différences entre ceux des différents pays (européens, du nord, du sud)? Quels sont les motifs qui poussent un agriculteur à s'engager dans l'AB ? Et quand ce choix est fait, quelles en sont les conséquences: en termes de technique agricole, d'organisation de l'exploitation, mais aussi des filières de distribution et de commercialisation ?

*Introduction de l'animatrice* : L'atelier vise à présenter l'agriculture biologique, et les normes volontaires qui en découlent, notamment grâce à l'exemple concret d'une personne qui se place en certification biologique. Vincent Hypolite est salarié agricole. Les conséquences sur son exploitation, mais aussi en termes de débouchés, seront exposées pour illustrer les effets de ce passage à une production biologique, une fois qu'il a décidé de s'y investir. Les questions, en fonction des orientations que prendra la présentation sont les bienvenues. Pascal Bousso vous fera par la suite une intervention sur une démarche au Cambodge qui tend vers celle que nous qualifions de biologique (finalement, le temps imparti ne sera pas suffisant).

*Tour de table et présentation des participants.*

*Reprise de l'animatrice* : L'idée n'est pas de réaliser une description détaillée du cahier des charges de l'agriculture biologique. Grossièrement, il s'agit d'éviter tous les produits chimiques de synthèse, mais les cahiers des charges sont distincts entre les pays d'Europe. Les produits tolérés par les divers cahiers des charges sont encore différents aujourd'hui.

*Intervention de Vincent Hypolite* : Vincent Hypolite est aujourd'hui salarié, en passe de devenir propriétaire de l'exploitation sur laquelle il travaille. Il a déjà été contacté par la Chambre d'Agriculture sur ce thème, et va donc effectuer une présentation des conséquences d'un passage en agriculture biologique pour les céréales et l'élevage.

Les particularités du cahier des charges de l'agriculture biologique seront présentées pour le cas de la France. En partant d'une photo, l'attention est portée sur l'étiquette apposée sur les produits qu'il commercialise en vente directe. Le logo AB signifie que le cahier des charges est respecté. Il y a en plus une petite ligne qui dit « certifié par Ecocert ». On parle donc bien de respect d'un cahier des charges, mais également d'un contrôle, ce qui signifie que quand ce contrôle a lieu, les placards sont ouverts, les factures sont consultées... Tous les regards sont portés sur l'exploitation et ses pratiques. Mais pas seulement : par exemple, nous avons assisté à un contrôle de la direction des fraudes lors du passage d'Ecocert, organisme dont les pratiques sont à leur tour contrôlées.

*Question de la salle : est-ce qu'Ecocert ne certifie que vis-à-vis de l'agriculture biologique ?*

Non, pas seulement. Les labels rouges sont certifiés par Ecocert, des produits non alimentaires également comme les cosmétiques, ainsi que des produits issus du commerce équitable...

Donc on contrôle qu'il n'y a pas d'utilisation de pesticides, de fongicides, d'engrais, etc. Pour les animaux, il existe une tolérance à un traitement antibiotique par an. Pour les jachères, il y a aussi autorisation de cultiver pour de la production fourragère, ce qui fait qu'on dispose d'une surface en herbe pour avoir du foin pour les animaux. Par exemple, pour nous, il s'agit de 15 ha.

*Mais en conventionnel, il y aussi un droit sur les jachères ?*

Une coupe de fourrage est permise aussi, mais après le 1<sup>er</sup> septembre, ce qui fait que rien n'est garanti. D'ailleurs à ce sujet, la suppression de la jachère ne changera rien pour nous.

*Distribution de deux documents pour expliquer les évolutions techniques mises en place lors du changement de mode de culture (cf. annexe).*

Si l'on regarde la répartition des surfaces, on peut voir qu'après 2001, 53 ha ont été consacrés aux semences. Avant cette date, il y avait trois ou quatre cultures, après 2001, deux années de prairie ont été introduites dans les rotations (sur sept ans). Elles permettent ainsi de casser le rythme avant de cultiver les céréales puis des légumineuses.

Sur la première feuille, vous pouvez voir comment fonctionnent les légumineuses, qui absorbent l'azote atmosphérique et le restituent au sol. Ceci constitue une première nourriture azotée, et c'est la plus adaptée pour nos sols.

Une partie de l'exploitation est consacrée à l'élevage, mais la quantité de fumier dont on dispose n'est pas suffisante. On récupère l'équivalent de 5 kg d'azote par hectare et par an alors que 160 kg sont requis. Donc, techniquement, on a effectué des recherches pour parvenir à l'apport nécessaire car les fertilisants biologiques sont beaucoup trop chers. C'est pour ça que nous avons choisi de faire deux années de prairie, qui apportent de l'azote au sol. Les céréales suivantes en profitent, on a ensuite les légumineuses puis de nouveau deux années de céréales.

La diversité a fortement augmenté sur notre exploitation : on cultive huit céréales différentes, six légumineuses à graines et aussi des plantes fourragères (dactyle, trèfle, etc.). Avant, on n'avait que quatre ou cinq plantes réparties sur toute l'exploitation. Depuis, on en a au minimum une dizaine donc ces différents cycles font que ce n'est pas une situation propice aux maladies. On se place donc toujours dans des conditions où on n'aura pas à faire un traitement. On travaille aussi avec des variétés résistantes aux maladies, ce qui est tout à fait possible. Par exemple, il existe des variétés où un seul traitement fongicide est suffisant par rapport à trois pour d'autres.

De même pour les prairies et les fourrages, ce système est mieux que les céréales seules car la production de protéines animales demande beaucoup de protéines végétales. Donc pour cet aspect aussi, la culture en biologique est très intéressante car cette méthode fonctionne, pour nous depuis sept ans, mais dans d'autres exploitations depuis une trentaine d'années. De plus, le fait d'avoir des légumineuses en inter-culture permet au sol de ne pas être à nu, en plus d'un apport de 80 unités d'azote, soit la moitié du droit d'application en conventionnel (160). Dernier exemple que vous voyez sur le document « gestion de la fertilité sur une exploitation biologique », le trèfle a été semé dans l'orge, donc de juillet à janvier, il y a restitution

d'azote. Ensuite, on procède à la destruction du trèfle par un labour. Mais attention, ce n'est pas ce qu'on appelle de la permaculture<sup>2</sup>, qui est plus complexe.

*Quelles sont les différences entre agriculture biologique et agriculture biodynamique ?*

Pour cultiver en biodynamie, il faut déjà être en agriculture biologique. La certification est donnée par Demeter. A ceci, on rajoute une couche de biodynamie : on travaille avec le respect de la lune, on applique des préparations à base de plantes suivant la couleur des plantes qui sont révélatrices, etc. Personnellement, je pense que ce sont des choses à creuser mais la mise en route est longue.

*Et Nature et Progrès<sup>3</sup> dans tout ça ?*

*Explication de l'animatrice :* Eux n'imposent pas d'être en agriculture biologique au préalable, mais ils sont plus stricts sur certains points. Ils refusent le label car ils voient ça comme trop industriel et se placent sur des marchés de niche, donc à des prix élevés. Alors que pour l'agriculture biologique sous label AB, et aussi au niveau européen, l'objectif est de vulgariser l'agriculture biologique, et ne pas réserver le bio à une élite.

*Ils sont donc plus stricts, notamment par rapport aux OGM ?*

Attention, le label européen n'autorise pas d'OGM non plus.

Une anecdote pour revenir sur l'importance de l'agriculture biodynamique : nous disposons d'un séchoir, certifié pour l'agriculture biologique. 20 T de colza, c'est tout ce que nous avons séché en deux ans ; le bio ne représente pas de quantités énormes, mais la biodynamie, encore moins.

*Pourriez-vous nous donner des précisions sur la biodynamie, sur sa validité scientifique notamment ?*

Steiner a édicté des principes qui sont déclinés en médecine, en éducation, en agriculture et maintenant il existe même des écoles Steiner. Ce sont des écoles privées, reconnues par l'Etat. Ce sont des fondements, mais on doit rester humble vis-à-vis de ce qu'on en tire.

*Quelles ont été vos motivations pour vous installer en bio ? Comment cela s'est-il passé ?*

On y est passé en 2001. C'est vrai qu'avec les contrats territoriaux d'exploitation, on a eu une aide très forte. Mes parents étaient en raisonnée et c'était donc la dernière étape entre un seul fongicide et zéro. On se situe donc en 2000/2001. Avant, par exemple il y a 80 ans, c'était autre chose : il n'y avait pas de techniciens, pas de réseaux commerciaux, etc. Pour ma part, à partir de l'âge de 15 ans je me disais : si je deviens agriculteur, ce sera agriculteur bio. Ce n'est pas du militantisme, c'est travailler dans des conditions agréables. Ce n'est pas un combat contre le conventionnel.

J'ai comme objectif de reprendre l'exploitation, j'y travaille depuis un an et demi et donc il y a et il y aura toute une série de changements. On est devenu notamment un centre de production de semences, on a été accrédité « organisme semencier », cette année, depuis septembre. Pour la Lorraine, 4T de semences approvisionnent 80% des agriculteurs en seigle. C'est un marché extrêmement petit. Toutes les lentilles produites représentent 25T de produit avec dix producteurs différents. Il faut penser au tri par exemple derrière. La filière bio est très petite alors dans les magasins, les produits bio sont plus chers. Il faut considérer que le rendement est divisé par trois, il faut y ajouter les coûts de collecte, de stockage et de

---

<sup>2</sup>La permaculture renverse les dogmes de l'agronomie traditionnelle pour proposer un nouveau mode de production agricole très économe en énergie (travail manuel et mécanique, carburant...) et respectueux des êtres vivants et de leurs relations réciproques

<sup>3</sup>Nature et Progrès est une fédération internationale d'agriculture biologique

transformation. Un exemple sur la maintenance qu'on doit apporter aux semences : l'installation dont on dispose trie 500 kg à l'heure, alors que la moyenne est de 5T par heure donc si on a quatre tonnes à trier, c'est très long. Notre agriculture n'est pas du tout adaptée à la mouvance actuelle, le bio est tout petit. Même si les volumes augmentent, cela reste ridicule par rapport au conventionnel. Tout ça fait partie des explications de ce surcoût.

*Intervention d'une personne du public (chambre d'agriculture) :* En Lorraine, l'agriculture biologique est très peu développée, il y a un faible nombre d'exploitants bio. Il existe tout de même une coopérative bio : Probiolor. Mais le coût du stockage est supérieur en bio : en conventionnel ce sont les coopératives qui stockent la production par exemple.

Oui, d'autant plus que comme on a une dizaine de productions différentes, on doit avoir une dizaine de containers. La coopérative conventionnelle en Lorraine dispose d'un lieu de stockage depuis peu, environ quatre ou cinq ans, ce qui n'est pas le cas du bio. Et s'il s'agit de produits frais, c'est bien pire. Certains repassent en conventionnel car le prix d'achat en bio n'est pas supérieur (exemple du lait).

*Intervention de l'animatrice :* c'est vrai, une compensation est accordée au producteur pendant les trois ans de conversion, mais après il y a peu de choses. En Allemagne par exemple, il y a une aide au maintien de l'agriculture par la suite.

*Réponse d'une personne du public (chambre d'agriculture) :* Concernant l'Allemagne, il y a une différence notable par rapport au foncier : 300 ha en bio sont facilement imaginables donc l'image de petit producteur n'est pas réaliste.

*Quelles sont les subventions que vous pouvez obtenir ?*

Celles de la PAC, bio ou conventionnel, c'est équivalent. Une remarque à ce sujet : les aides sont versées à l'hectare, et non pas au rendement car c'est une subvention à la production.

*Comment peuvent s'expliquer les différences de prix ? Avez-vous une idée des pourcentages attribués aux différents facteurs ?*

Le rendement est divisé par trois. Par exemple si neuf tonnes sont produites à l'hectare en conventionnel, on en aura trois en bio. Le prix est environ deux fois supérieur. Je parle du « prix à la ferme », pour le producteur. Par rapport au prix des magasins, cela dépend de l'organisation des filières, par exemple si les céréales doivent être emballées ou peuvent être vendues en vrac. Il faut aussi prendre en compte le coût de la certification, avec 160 ha, 1000 ou 1500€, c'est relativement faible. Mais par exemple, si quelqu'un a 45 chèvres pour faire du fromage, c'est une somme extrêmement importante.

*Intervention de la salle :* Je suis caféiculteur en Bolivie. Chez nous, l'accès à des produits biologiques est loin d'être permis à tous. Est-ce pareil en France ? Par exemple on a un restaurant bio/végétarien, mais on ne connaît pas réellement l'origine des produits.

En France, les certifications biologiques concernent les productions, mais aussi la transformation, dans les moulins par exemple. Les adjuvants chimiques de synthèse sont interdits. Nous sommes certifiés par Ecocert pour le triage de nos semences. Ici tout est verrouillé. C'est ensuite ce qui nous permet de pouvoir vendre notre petit épeautre par exemple en Biocoop, Super U, etc.

*Remarque de la salle :* Voilà pourquoi le débat est lancé quand on parle de faire venir des produits biologiques de Nouvelle Zélande.

*Est-ce autorisé alors de faire figurer le mot « bio » sur un produit qui ne l'est pas réellement ?*

Non. Par rapport à la législation, ce n'est pas permis. Souvenez-vous des yaourts « Bio » qui s'appellent maintenant Activia.

Regardons quelques photos du matériel que j'ai sur l'exploitation. Cette machine pour les semences est un matériel racheté d'occasion à un moulin. Il y a broyage, où le blé est dépoussiéré. Bref, toutes sortes d'opérations sont réalisées et ce qui est positif c'est que le produit a subi les mêmes transformations que les conventionnels ; car le bio est souvent attaqué parce qu'il n'a pas les mêmes caractéristiques, ni la même qualité. Autre exemple : un premier tri est fait sur cette machine en longueur, un deuxième en largeur et un troisième suivant le poids. On a une garantie car on doit retrouver moins de trois graines étrangères pour 500g sachant qu'en agriculture biologique, les semences sont plus sales.

*Comment se passe la commercialisation des semences ?*

Tout ça est régi par le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences). Normalement, aucune autre semence n'est vendue.

On avait vraiment ce souhait de production de semences car les producteurs bio passaient toujours après les autres : il fallait passer toutes les semences conventionnelles, effectuer un nettoyage puis passer les semences bio. Donc chez nous, elles sont regroupées et on gagne en vitesse. Ce n'est plus un problème pour les agriculteurs. Cela reste difficile pour le tri : il est possible de mettre des cultures en association comme des lentilles et de l'avoine mais pas plusieurs espèces de variétés différentes, car ce ne serait pas possible de faire des semences vis-à-vis de la pureté variétale exigée. L'achat de semences de base doit être réalisé tous les ans, pour que le caryotype soit identique. En fait il y a plusieurs niveaux : hybrides, normales ou « de base » où les grains sont récupérés en tant que semences certifiées, et populations où rien n'est sélectionné et où chaque épi est un individu différent. Dans le cas de l'agriculture biologique, c'est adapté car très résistant.

## Atelier : Le commerce équitable vu par les acteurs du Sud

Animation : Julie Couturier et Isabelle Moreau

Intervenant : Albert Houngnibo, producteur d'ananas, responsable de l'UGPAT et du REPAB, Ruben Castillo, ingénieur agronome à la FECAFEB & Singalé Soumaré en charge d'un projet de fonio équitable.

Participants : 36 personnes

Objectif de l'atelier :

Quel est l'impact du commerce équitable dans les filières de nos partenaires (café, ananas et fonio)? Comment les acteurs s'organisent-ils? La parole est donnée au Sud pour nous informer sur ces points et porter également un regard critique.

Présence de trois intervenants : Albert Houngnibo, Singalé Soumaré et Ruben Castillo pour la description de leur vécu par rapport au commerce équitable sur leurs territoires (avantages et limites).

Un cadre assez ouvert est choisi pour que chacun puisse donner des explications sur leurs filières (respectivement ananas, fonio et café). Un temps de présentation est donné à chacun puis une phase de questions/réponses.

Albert Houngnibo

Albert Houngnibo est exploitant agricole, producteur d'ananas. Il est le président de l'UGPAT (Union de Groupement de Producteurs d'Ananas de Toffo), certifié par FLO depuis 2003. Il préside également le REPAB (REseau des Producteurs d'Ananas du Bénin).

Albert Houngnibo rappelle la position géographique du Bénin, situé entre le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigéria. La production d'ananas a lieu dans trois départements. Le pays compte 7 millions d'habitants, et 200 producteurs. Deux variétés sont produites : la Cayenne lisse, qui est la plus exportée et la pain de Sucre, qui, peu à peu, s'oriente vers l'exportation. Les producteurs d'ananas béninois ont cependant à peine dix ans d'export, et seulement sept en commerce équitable. Pour ce cas de figure, l'exportation est réalisée par un centre de transformation (qui réalise de l'ananas séché et du jus) vers la France, la Suisse et la Belgique.

Les avantages et les limites du commerce équitable sont évoqués par Albert Houngnibo. Précision apportée auparavant : les producteurs sont de petits producteurs dont les surfaces varient de 400m<sup>2</sup> jusqu'à 10ha. L'ananas possède un cycle de 16 mois (avant la récolte). La production d'ananas n'est pas encore très règlementée mais les principales normes d'exportation sont fixées et doivent être respectées pour le commerce équitable également.

- Stabilisation du revenu des producteurs

Le prix fixe garanti par le commerce équitable est très important. De plus, comme l'ananas est récolté à tout moment de l'année, les revenus sont réguliers. Ce revenu fixe permet de se nourrir correctement et de scolariser ses enfants. La vente de la production est également assurée.

Cependant, le prix minimum garanti en lui-même pose problème. Comme les producteurs vendaient déjà leur production auparavant, ils ont pu constater que le prix (minimum garanti) est inférieur au prix de vente habituel (53 FCFA/kg bord champ, contre 80 à 85 FCFA avant en vente auprès d'intermédiaires). Des discussions ont donc eu lieu avec l'union des producteurs et en réaction, ils ont procédé à une rencontre avec Max Havelaar et FLO en Allemagne pour connaître les bases sur lesquelles ils ont fixé les règles. Ils ont donc appris qu'ils s'étaient basés sur des informations fournies par des producteurs. Etant donné que dans le cas du commerce équitable, ils doivent procéder à leurs propres négociations, des difficultés se posent.

- Amélioration de l'environnement des producteurs

Les règles imposées par le commerce équitable concernent la bonne gouvernance des organisations et la garantie d'un revenu stable pour le producteur. Le respect de ce qui entoure les producteurs est ainsi préconisé.

- Apport à la communauté

Dans la zone d'Albert Houngnibo, 160 producteurs sont comptés sur 74 000 habitants, donc il n'y a pas d'effets par rapport au développement local.

- Respect des normes

Une autre difficulté évoquée est le problème que pose le respect des normes. Avant de vendre, il faut avoir un contrat et le respecter. Dans celui-ci figure par exemple que le paiement doit avoir lieu une à deux semaines après la livraison des ananas; mais les paiements ont lieu jusqu'à trois mois plus tard. Or si un producteur dispose de seulement 400 m<sup>2</sup>, il ne réalise pas beaucoup de vente et doit attendre comme les autres. Après les ventes, il faut rembourser de l'argent la plupart du temps, la coopérative également ; ceci crée donc des complications.

Leur réaction a été de se plaindre au centre de transformation, mais la situation est identique pour eux : les paiements n'arrivent pas d'Europe avant un tel délai. Le problème a donc été posé en Suisse, à Claro, mais il n'y a pas eu de retour. Le système de contrôle devrait être plus rigoureux, notamment pour protéger les petits producteurs.

Un dernier point à signaler est le mélange des différentes normes ou règles (FLO, Solidar'Monde) qui n'est pas toujours compris. On sait ce que le producteur fait au Sud mais que se passe-t-il au Nord ? Les contrôles ne sont pas identiques. La transparence imposée aux producteurs devrait aussi être imposée au reste de la filière, y compris la distribution, afin que les producteurs comprennent pourquoi les ananas sont vendus tel prix au consommateur et où sont les marges et les coûts de transport.

Questions de la salle

*Qui a pris l'initiative de passer en commerce équitable si le prix minimum garanti est inférieur au prix précédent ?*

Pour pouvoir être certifié en commerce équitable, les producteurs eux-mêmes ont fait la démarche auprès de FLO. C'est une amélioration qui était cherchée, il y a donc une petite déception, même si le marché est stable. Ce qui se passe aussi, c'est que l'interprofession existe mais ne fonctionne pas. Il n'y a donc pas de prix officiels. Mais maintenant la discussion est en cours.

*Qu'en est-il pour le coût de la certification FLO pour l'UGPAT ?*

Il est difficile de payer le coût de la certification car les ventes au centre sont de l'ordre de 20 à 30 millions de FCFA seulement. Au départ, le premier certificat était forfaitaire : 500 €, mais il y a eu une révision et on nous demande aujourd'hui 2000 €. Ce coût n'a pas pu être payé par la coopérative. C'est donc Max Havelaar qui a payé 30 à 40% du prix et Claro Suisse

qui a payé le complément (sauf les 500 €). Donc payer le prochain certificat pourra être problématique.

*Pourriez-vous réexpliquer ces histoires de prix ?*

Le prix de 85 FCFA est obtenu les mois d'avril à septembre. Pour FLO, le prix de 53 FCFA est permanent sur l'année. Le prix plancher n'a certainement pas été très bien évalué au départ, mais l'augmentation à 75 FCFA est en cours aujourd'hui. Autre chose aussi : l'unité de transformation ne peut prendre que 12T alors que la production est beaucoup plus importante. Nous avons donc le souhait de faire profiter beaucoup plus de monde.

*Comment ont été choisis les producteurs ?*

L'organisation est la suivante : les groupements villageois sont les unités de base, il y a ensuite les arrondissements puis les unités communales et enfin nationales. Au début de chaque campagne, il y a prévision des récoltes et sur cette base, la répartition est effectuée : en commerce équitable, en conventionnel pour Rungis... Chaque mois, on a une vision de la situation et le bureau national se réunit. Il fait ensuite une répartition par client et donc par commune, jusqu'au dernier producteur. Donc chaque parcelle est vendue, soit en commerce équitable, soit en conventionnel.

*Est-ce que tous les producteurs sont en commerce équitable ?*

Non, il y a seulement une union communale qui est certifiée.

## Singalé Soumaré

Singalé Soumaré nous explique que lui n'est pas producteur au champ, mais initiateur d'un projet pour améliorer les conditions de vie des paysans.

Le fonio est une céréale plus fine que la semoule, cultivée depuis toujours dans certaines zones du Mali. Ailleurs dans le pays, elle n'est pas toujours connue.

La zone en question est très enclavée (deux jours de 4X4 sont requis pour s'y rendre). L'idée est d'intégrer les paysans dans une démarche de commerce équitable, car ils produisent du fonio pour leur autoconsommation. Dans cette zone, on trouve également de l'or ; des multinationales sont donc présentes mais entraînent des pertes de temps (relativement aux revenus engendrés), de vies humaines et donc des conditions de vie assez dramatiques. Le choix de cette zone a donc été délibéré pour améliorer les revenus des habitants et surtout leur présenter une alternative.

Singalé Soumaré a été migrant en France pendant 20 ans. Il avait créé une SCOP (Société Coopérative Ouvrière de Production) avec un ami, et lors de la réunion des SCOPs en Midi-Pyrénées, une rencontre avec Ethiquable a eu lieu. Un système de commercialisation équitable a été mis en place et le produit est sorti.

Un appui aux producteurs, dans leur équipement pour la transformation du fonio, a été réalisé. Le travail pour transformer le fonio est effectivement énorme. C'est une céréale très difficile à travailler, et ce sont les femmes qui y procèdent. Il faut environ deux heures pour blanchir un kilo de fonio. Des recherches ont donc été réalisées avec le CIRAD en ce qui concerne l'équipement post-récolte. Aujourd'hui, le produit est commercialisé par Ethiquable et les producteurs y trouvent leur intérêt. La valeur ajoutée est effectivement relativement élevée pour eux puisque la transformation a lieu localement. Des investissements privés ont été

nécessaires depuis quatre ans, mais il y a beaucoup d'espoir : énormément de monde vient frapper à la porte pour adhérer au groupement. Certaines personnes reviennent à la terre, plutôt que d'aller chercher de l'or.

Certaines différences sont à signaler par rapport au Bénin. Par rapport au prix, la démarche de commerce équitable a été à l'origine du projet (financement par Ethiquable et des bailleurs de la coopération décentralisée française et malienne). Des missions ont donc été établies et des discussions concernant le prix minimum garanti ont également eu lieu (200 ou 300 FCFA garantis selon leur degré de transformation). Aujourd'hui, l'unité de transformation est construite, et les producteurs sont propriétaires pour un tiers de celle-ci. La garantie des revenus est donc assurée, ce qui donne aux producteurs une grande stabilité, contrairement au paillage de l'or.

Il y a aussi une grande différence entre les fruits et les céréales. En plus, l'organisation Ethiquable était présente, par solidarité. Mais maintenant, avec l'appui de l'association, les producteurs se sont groupés pour améliorer la communication donc beaucoup de fonio est livré.

Par contre, pour les aspects de financement, la situation a été la même pour nous, avec des difficultés pour payer le coût de la certification (FLO 50% et Ethiquable 50%). Le même problème risque de se poser pour 2008 : l'inspecteur va repasser et l'organisation ne sera pas capable de le payer.

Si un tiers de l'unité de transformation appartient aux agriculteurs, c'est parce qu'auparavant, en France, Ethiquable à travers une société d'investissement a bien voulu avancer sa part.

#### Questions de la salle

*Nous sommes dans le cas d'une céréale vivrière, n'y a-t-il pas de risques pour l'autoconsommation du fonio par les familles et donc pour leur sécurité alimentaire ?*

Avant il y avait plus de production que de consommation, car la zone est très enclavée. Les agriculteurs procédaient donc à des réductions de surface pour cultiver autre chose. Aujourd'hui c'est le surplus qui est vendu en commerce équitable. Une de nos tâches est de veiller à la sécurité alimentaire des agriculteurs. Si le groupement s'était engagé à 50T alors qu'on sait qu'ils vont avoir faim, on abroge le contrat. Il y a un fort contrôle de la consommation, et du plafond jusqu'auquel le producteur peut vendre.

*De quelle manière les producteurs ont-ils été associés au projet ?*

Par une ONG qui est présente là-bas (Singalé Soumaré en est le coordinateur). Un travail a été mené sur d'autres choses, et notamment sur le désenclavement par téléphonie satellitaire. Des formations ont été réalisées avec des stations satellitaires et à travers ces différentes activités, on a vu ce qui pouvait être valorisé. D'autres zones du pays ont même été demandeuses. On leur a donc conseillé de se regrouper, et proposé de les aider pour la commercialisation du fonio puisque des potentiels existent aussi au Mali.

*A l'intérieur du Mali ?*

Oui, il y a également d'autres zones de production, mais c'est l'objectif de désenclavement qui est visé par cette vente dans ce cas précis.

*Quel a été le concours des structures étatiques dans ce projet ? et de l'Etat malien ?*

L'Etat ne nous a pas aidé, mais l'assemblée régionale de Kayes si. Elle nous a financés, tout comme les régions de Paris et de Lille.

*Que s'est-il passé pour la fixation du prix minimum garanti ?*

Dans les standards de FLO, le prix n'est pas imposé mais calculé à partir du prix de production. Il faut donc aller dans la zone de production et discuter avec les producteurs. Pendant les moments de récolte, les prix sont bas. En période de soudure, au contraire, ils sont élevés. Le prix minimum garanti est donc un calcul du coût juste de rémunération. Si les prix flambent, le prix minimum garanti restera le même. C'est quelque chose qui doit être débattu, discuté, etc. S'il est mal calculé, il peut être en dessous du coût de production. Il faut bien faire attention à la période à laquelle sont établis les prix, et considérer les prix de production. Lors de la fixation du prix de vente, il faut aussi tenir compte des primes de développement versées en plus : 10% du prix d'achat au producteur pour alimenter la caisse de l'organisme.

*N'y a-t-il pas de risque de surproduction ?*

Il s'agirait dans ce cas d'un problème de marché, non lié au commerce équitable en lui-même. Dans cette situation, c'est qu'on n'aurait pas su trouver un marché pour la production qui a été faite. Pour nous, c'est plutôt difficile d'arriver à honorer nos commandes. On ne veut pas s'aventurer, ni les producteurs dans ce sens. A Kayes, on réalise deux types de vente : en commerce équitable et en conventionnel, donc les producteurs ont la garantie que tout va être acheté.

*Remarque d'Albert Houngnibo : c'est le cas des producteurs d'ananas. Quand il y a la certification, des carnets d'adresses sont envoyés et on prend contact. Seulement, pour l'ananas, les clients demandent des jus, des ananas séchés, des tranches...or nous n'avons pas de possibilité d'avoir une unité de transformation à nous. Donc s'il y a un marché, mais que nous n'avons pas les possibilités d'y répondre, nos ananas sont aussi vendus sur le marché local béninois. Le commerce équitable n'est donc pas suffisant, les échelles nationales et régionales sont à intégrer. Mais c'est à l'organisation et à nos responsables de chercher d'autres clients.*

Ruben Castillo
----------------

Ruben Castillo est ingénieur agronome à la FECAFEB (Fédération de Caféculteurs Exportateurs de Bolivie). Il réalise de l'appui technique auprès des caféculteurs.

A la FECAFEB, il y a de petites et de grandes coopératives. Ces dernières retirent beaucoup d'avantages du commerce équitable car elles ont beaucoup d'adhérents et de grands volumes commercialisés. Pour chaque quintal, 20\$ de prime sont versés aux producteurs et FLO contrôle leur investissement dans un bien social : routes, réunions, amélioration de la qualité de première transformation du café...Cela peut donc parfois atteindre 20 000\$ s'il y a beaucoup d'adhérents donc des avantages essentiels.

Pour les petits et très petits producteurs, qui ont donc peu de production, les attentes vis-à-vis du commerce équitable sont très importantes.

La question s'est posée de fonctionner sans certifications, mais les doutes sont là. Nous pensons effectivement que nous devons vivre avec ces certifications, et adopter ces normes car c'est la seule alternative. Notre rêve serait de centraliser les 30 organisations pour réduire les coûts de certification. C'est l'exemple du cacao en Bolivie où ils ont une seule certification pour toutes les organisations. Pour le contrôle, ils choisissent au hasard une organisation pour voir la réalité.

Questions de la salle

*Qu'en est-il du délai de paiement ? Est-ce propre au commerce équitable ou aussi au conventionnel ?*

Prise de parole de *Singalé Soumaré* : il s'agit des relations commerciales courantes entre les fournisseurs et les clients. Dans notre cas, nous réalisons des avances pendant les périodes de soudure et les producteurs nous remboursent au même prix plus tard. Il y a des retards en commerce équitable comme en conventionnel.

*Albert Houngnibo* : les règles sont décidées suivant le déroulement d'une campagne. Donc on a une avance de 50%, mais c'est l'unité de transformation qui la reçoit, et pas nous directement. Sur 35 millions, 2 sont reçus en avance, mais on ne sait pas combien ils touchent eux, à l'unité de transformation. Mais ils ont plusieurs fournisseurs donc si on les dénonce, ils vont changer de fournisseurs. C'est comme une épée de Damoclès. Au Bénin, nous n'avons aucun investissement dans l'unité de transformation, contrairement au Mali où les producteurs sont parties prenantes et intégrés dans le processus. Seulement dans le cas du conventionnel, comme nous avons cinq clients qui exportent sur ce marché, nous pouvons intervenir ou avons des possibilités de négociations car pour certains nous représentons 70% de leur volume.

*Ruben Castillo* : Il faut aussi parler de l'amélioration de la qualité. En Bolivie, 95% du café est exporté et les 5% restants, de mauvaise qualité, sont écoulés sur le marché local. Ils permettent de payer les travailleurs et aussi l'autoconsommation. Nous avons aussi ce problème de délai de paiement (quatre mois) et parfois jusqu'à huit quand il s'agit d'export. FLO n'a rien à voir avec tout ceci, car il n'achète pas de café, mais ils auraient peut-être un rôle à jouer ? Ceci dit, avant, il y avait des fraudes car on nous achetait notre café, on le stockait et on n'était pas payés. Donc ici, c'est une opportunité d'exporter, même dans ces conditions.

*Ruben Castillo* : Ce qu'il faut préciser aussi c'est qu'en Bolivie, le contrôleur (de FLO-cert), est plus radical que la règle. Il est dit qu'il ne faut pas que les enfants travaillent, dans la mesure où le travail les empêche de suivre leur scolarité et de se reposer, mais les parents de la communauté pensent eux qu'il faut leur apprendre le travail sur l'exploitation et que ça forge leur caractère, ils ne veulent pas qu'ils deviennent paresseux. L'inspecteur qui vient chez nous, il voit un enfant qui est avec sa mère sur l'exploitation, il prend une photo et il a une preuve du travail des enfants, alors que les enfants, il faut bien les garder, donc les femmes elles viennent avec les enfants sur l'exploitation.

De même, on veut regrouper des petites coopératives entre elles, pour payer une seule certification, mais l'inspecteur ne veut pas, alors que chez FLO ils disent qu'il faut se regrouper...

*Et par rapport au préfinancement ?*

*Intervention de l'animatrice.* La question de « qui doit faire le préfinancement » est cruciale pour le commerce équitable car les entreprises qui importent en commerce équitable sont fragiles et ont elles-mêmes des difficultés de financement pour la plupart. Il y a eu certaines tentatives à Max Havelaar, notamment en faisant appel à des organismes de micro-financement (exemple d'Ethiquable). Le préfinancement peut avoir lieu, si l'organisation de producteurs le demande d'ailleurs.

*Intervention dans la salle.* L'UGPAT est un exemple qui marche bien, s'il y a de l'unité apparemment ça fonctionne bien. Au Togo par exemple, une ONG suisse et une ONG locale ont mis en place une unité de transformation. Un tiers appartenait à l'association locale, un tiers aux producteurs et un tiers aux salariés. Sur 150 personnes, quatre seulement se réunissaient tous les ans. Les producteurs n'avaient pas du tout conscience qu'ils étaient gestionnaires. Les autres considéraient même que les prix étaient trop faibles. Il y avait un vrai manque de transparence.

*Singalé Soumaré :* au Mali, ça fonctionne bien car il y a un réel appui de l'ONG. Des capacités de gestion, des formations ont eu lieu car il y a un fort problème d'alphabétisation. S'il y a des personnes trop influentes, il y a toujours un risque qu'elles accaparent le pouvoir.

*Quels sont les impacts du commerce équitable ? On a parlé des revenus engendrés, mais en termes de qualité de vie ?*

(Albert Houngnibo demande à un volontaire ISF parti en mission au Bénin de répondre)  
La filière ananas est rémunératrice, donc les producteurs ne vendent pas leur ananas plus cher dans le circuit équitable. Seulement, une stabilité est apportée donc les producteurs ont plus confiance, et de ce fait investissent. La démarche est donc motrice de projets, et de renforcement de l'organisation de producteurs. L'UGPAT par exemple est moteur et il y a des effets « boule de neige ». L'impact de la filière équitable sur la filière conventionnelle est marqué également.

Mais il reste des choses bancales : un manque de transparence et de retour, et une intégration insuffisante des producteurs.

*Singalé Soumaré :* vous avez plus d'expérience que moi au Bénin sur ce thème. Seulement, la production est passée du simple au triple et le coût d'achat est très intéressant. Cela semble de belles perspectives mais il faudra comparer avec les autres céréales. Même si les producteurs le disent déjà, il faudra tout de même faire attention à ne pas entraver les autres productions.

*Ruben Castillo :* pour les grandes organisations (d'au moins 250 membres), l'impact est très positif. Mais il y a aussi des caféiculteurs qui n'ont que de toutes petites superficies. Nos plus grands ont 10 ha donc sur 1ha les répercussions ne sont pas les mêmes. La FECAFEB motive les producteurs à avoir 3 ha comme minimum et là, il y aurait une réelle amélioration du niveau de vie.

Autre chose qui se développe beaucoup en ce moment, notamment avec l'aide de l'USAID, l'Agence des États-Unis pour le développement international (United States Agency for International Development), c'est la « tasse d'excellence » et ainsi, sans le commerce équitable, ni l'agriculture biologique, on pourrait commercialiser notre production sur des critères de qualité. Par exemple, 25 producteurs ont gagné des concours ces derniers temps et ils ont pu vendre à des opérateurs privés leur café à 21\$ la livre. Le problème c'est que les investissements effectués ont eu lieu en ville et non en milieu rural.

*Y a-t-il de la jalousie ou de la concurrence ?*

De la part de ceux qui ont moins de surfaces peut-être, mais ils ont souvent d'autres activités, ou de ceux qu'on appelle les « touristes ».

*Question à Singalé :* Alors qu'Albert et Ruben signalent des problèmes de communication avec FLO et FLO-cert, vous semblez très bien travailler avec eux, est-ce que ce n'est pas dû à

*vosre statut d'ancien migrant en France, qui vous permet de mieux appréhender les demandes de FLO et les normes elles-mêmes ?*

*Singalé Soumaré : Peut-être, en réalité, je ne sais pas, parce que c'est nous qui avons proposé la démarche à Ethiquable, et en ce qui concerne le fonio, en plus, comme la filière n'existait pas, nous avons participé à toute l'élaboration des standards, donc, nous communiquons facilement avec FLO. Ethiquable nous a toujours soutenus aussi.*

*Mais peut-être que c'est plus pratique pour moi...que pour Albert ou Ruben.*



## **Atelier : Normes et protectionnisme, l'enfer pavé de bonnes intentions**

Animation : Tanguy Martin et Johann Daniel, ISF Montpellier

Participants : 13 personnes

Objectif de l'atelier :

En partant de la définition des normes sanitaires, il s'agit de réfléchir aux déviances possibles en termes de protectionnisme. La réglementation induite par les normes ne vise-t-elle qu'une protection du consommateur?

### **Objectifs**

L'idée était d'approcher les règles du commerce international et leurs dysfonctionnements au travers du prisme de la normalisation. On pouvait ainsi valoriser la thématique des JN pour aborder un thème cher à ISF.

### **Déroulement de la présentation**

#### **Définition**

Nous avons commencé par un échange visant à faire définir par les participants les termes norme et protectionnisme, puis nous avons donné des définitions tirées du rapport Normes d'ISF Montpellier et du Larousse.

Norme : ensemble de paramètres qui permettent de classer les produits en catégories et de les décrire en termes cohérents et compréhensibles par les acteurs du marché. Elles peuvent porter sur le produit et/ou sur le processus de production.

Protectionnisme : Politique de protection de la production nationale contre la concurrence étrangère. Il a été précisé que les instruments du protectionnisme sont principalement les mesures douanières (taxes) et la réglementation (normes).

#### **Principes du commerce international**

A suivi un bref rappel sur l'OMC. L'Organisation Mondiale du Commerce est une organisation internationale qui regroupe la majorité des pays de la planète autour d'accords sur le commerce (donc sur la quasi totalité des échanges de biens marchands : agricoles, industriels, services). L'objectif de l'OMC est la libéralisation des échanges, c'est à dire la disparition à terme des mesures instaurées par les Etats et introduisant des inégalités de compétition entre les acteurs d'un marché (distorsion de marché). Le présupposé étant que l'économie se porte mieux dans ce cas.

La méthode de l'OMC est d'organiser des sessions de négociation où chaque Etat s'engage petit à petit à déréguler une partie de ses marchés en même temps que les autres.

L'originalité de la méthode de l'OMC est que les accords se font entre tous les pays en même temps (accord multilatéral) plutôt qu'entre groupes de pays (accord bilatéral) comme pour les accords de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les pays Afrique Caraïbe Pacifique (ACP) que dénonce la campagne AlimenTERRE du CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) relayée par ISF.

Les accords sont votés à l'unanimité avec pour principe : un pays, une voix. Un peu comme si chaque état possédait un droit de veto. Si ce principe paraît démocratique il permet de nombreuses pressions de lobbies commerciaux qui gravitent autour de l'OMC. De plus il s'agit d'une procédure très lourde qui connaît un blocage depuis quelques années, les pays n'arrivent pas à se mettre d'accord.

Si un pays s'estime lésé par un autre qui n'aurait pas respecté un accord il peut entreprendre un recours devant l'Organisme de Règlement des Différends de l'OMC (ORD). Cet organisme diligente une enquête effectuée par un pays tiers, si possible non impliqué dans le différend. Si l'enquête prouve qu'il y a eu faute de la part d'un pays alors il autorise le plaignant à prendre des mesures de rétorsion contre le fautif. Ce qui peut être plus ou moins efficace (imaginer le Cameroun prenant des mesures de rétorsion commerciale contre les États Unis).

Les seules mesures de protection effectivement autorisées par l'OMC sont celles qui visent à la qualité sanitaire des produits car elles concernent la vie humaine. Les mesures sociales ou environnementales elles, ne sont pas justifiables (on ne peut pas restreindre l'importation d'un bien par ce qu'il a été produit dans des conditions sociales déplorables ou parce que son processus de production est très polluant).

### **Le grand détournement**

Cependant les grands pays industrialisés essayent de tirer avantage de cette situation. En effet, atteindre la limite d'une norme sanitaire est généralement difficile techniquement et nécessite une technologie ou des installations (comme des laboratoires d'analyses) que les pays dits moins développés ne possèdent souvent pas. Ainsi on peut transformer une barrière technique (interdite ou limitée par les accords de l'OMC) en barrière sanitaire (autorisée).

Il s'agit d'un instrument de domination très pratique pour les pays dits développés. D'autant plus que les pays les plus pauvres ont eux ouvert leurs frontières sans moyen de retour en arrière.

Le procédé est assez vicieux et difficile à dénoncer car une norme sanitaire est toujours bien vue par les consommateurs.

### **Exemple**

La loi européenne impose que l'on ne retrouve pas dans certains fruits certains produits chimiques issus des traitements faits dans le champ, ce sont les limites maximales de résidu (LMR). Ainsi l'ananas ne doit pas contenir plus de 2 mg d'éthéphon (un produit utilisé pour colorer l'ananas en orange) par kg de fruit. Sur le terrain il s'agit de répandre moins de 3 litres

du produit sur un hectare. Ceci n'est possible que dans des conditions de mécanisation précise de l'agriculture.

La norme favorise ainsi les grands producteurs costaricains au détriment des paysans africains moins bien équipés. Cette norme est d'autant plus arbitraire que pour d'autres fruits (comme l'avocat ou la groseille) la limite pour le même produit est beaucoup plus haute (alors que la toxicité est a priori la même).

En plus, une firme multinationale a créé une variété qui se colore sans ajout de produit qu'elle a breveté. La LMR lui donne un avantage économique énorme.

Ainsi la norme sanitaire permet en fait de justifier une réglementation traduisant une orientation économique (approvisionnement chez une multinationale produisant en Amérique du Sud) qui sinon irait contre les accords de l'OMC.

## **Conclusion**

Le propos n'est pas ici de demander la suppression des normes sanitaires mais d'informer sur la possible instrumentalisation de la peur du consommateur en outils de domination économique du Nord sur le Sud et d'illustrer ainsi le fait que les mécanismes de régulation économique à l'échelle mondiale sous couvert de bonnes intentions peuvent en fait servir des causes allant contre l'autonomie économique des plus faibles.

## Atelier : Genèse et gouvernance des normes

Animation : Maxime Collado, ISF Nantes

Intervenant : Christophe Alliot, Max Havelaar France

Philippe Martineau, DGCCRF

Participants : 15 personnes

Objectif de l'atelier :

Avec l'exemple des standards de FLO et du Codex Alimentarius, on s'intéressera à la mise en place de ces référentiels. Comment fonctionnent ces structures? Quels acteurs y sont représentés?

### **Le comité de contrôle FLOCERT (restitution de l'interview de Mme Nicole Chupin) :**

Le comité de contrôle a été créé par Max Havelaar afin de justifier son sérieux auprès des consommateurs. Le rôle du comité est de vérifier le respect du cahier des charges de l'arrivée d'un produit en France à sa mise en vente (contrôles sous forme d'audit).

Le contrôle documentaire s'accompagne aussi d'une vérification physique du produit : poids, vérification qu'il n'y ait pas de mélange en entrepôt entre produits issus du commerce équitable et les autres (vérification de l'étiquetage).

Les certifications contribuent à faire valoir la qualité des produits, à aider les producteurs du Sud à vendre leurs produits et à leur faire prendre conscience des exigences des pays du Nord. Selon Mme Chupin, les producteurs devraient s'approprier les outils qualité afin d'améliorer les produits destinés à leur propre alimentation, d'améliorer leur propre économie et pouvoir commencer à consommer et à vendre localement les produits issus de leur agriculture. Il faudrait que ces critères de développement et d'autosuffisance passent avant la volonté des pays du Nord afin d'éviter une stagnation du système actuel et une dépendance des pays du Sud.

### **La norme de l'ISO (échanges autour de l'expérience de Christophe Alliot) :**

La réforme mise en place par MH vise à résoudre certains problèmes.

- Le premier but est de sortir de la technicisation et de la bureaucratie dans le fonctionnement de MH.
- Le prix du café est fixe depuis 10 ans. Il a fallu 1 an et demi pour mener une étude scientifique et technique. La hausse des cours est stable depuis plusieurs années. Les coûts de production sont constants mais le dollar varie, ce qui fait augmenter les coûts.

MH doit être responsable envers les consommateurs et les entreprises, et fournir un appui technique et une possibilité d'extension de leur offre aux producteurs. L'ISO doit se réformer pour éviter des confusions, il existe des méconnaissances de ce que sont les normes mais le problème n'a pas été résolu.

A l'intérieur de l'ISEAL (International Social and Environmental Accreditation and Labelling), il n'y a pas de remise en cause des normes ISO.

Le code de conduite ISO ne contient pas d'aspect humain mais uniquement des aspects qualité. Qui sont les parties prenantes légitimes ? Qui doit être autour de la table ?

Lorsqu'un groupe de travail est constitué de 100 Américains et 60 Européens la résolution ne peut être apportée que si le problème concerne les industries et non la production.

Une réflexion est en cours à l'ISO pour prendre en compte le point de vue humain à travers la norme ISO 26000.

Exemple du processus d'élaboration de la Norme ISO 43000 sur le Commerce Equitable et d'une rencontre organisée à l'initiative d'associations de consommateurs. Lieu : hôtel 4 étoiles. Personnes présentes : 360 représentants d'agence de normalisation (exemple Afnor) et 40 représentants des consommateurs. Un des ateliers faisait le lien entre le Bio et le CE, traitant principalement de l'impact social. Les notes ont été prises par l'association qui organisait les débats sans tenir compte de la chronologie des discussions, ce qui peut fausser le compte-rendu. Tout au long des discussions, les Américains n'ont rien dit, mais le directeur de l'agence était présent lors du dernier débat. Il a utilisé 2 diapositives pour démontrer que tout le travail qui avait été réalisé était hors sujet et demander 2 ans de réflexion supplémentaires.

La certification Eurepgap porte des objectifs supplémentaires. Exemple : obligation pour les producteurs d'installer des latrines respectant les normes d'hygiène européennes, sur une dalle de béton et accessible en moins de 5 min. Cette installation représente un investissement de 100.000 euros. C'est une approche microscopique des problèmes, les producteurs n'ont pas de visuels ni de connaissances sur la fin de la chaîne.

L'argent contrôle bien souvent tous les processus de négociation et d'élaboration des normes.

Exemple : norme pomme au Codex. Il faut savoir que les pommes de première catégorie sont des pommes européennes. Les Etats-Unis ont été rapporteurs des débats et ils ont passé sous silence certains consensus.

Un autre exemple sur le DD : l'agriculture raisonnée est déjà dépassée, les distributeurs se tournent vers le DD. Il existe d'ailleurs une base sur le DD et l'environnement à l'ISO. La force des négociateurs est très grande. La représentativité est parfois faussée car des multinationales prennent part aux débats sous couvert d'ONG, or les consensus s'obtiennent au nombre d'Etats. Il existe aussi de nombreux « consensus de couloir » et parfois les pays en voie de développement servent de passage détourné pour obtenir un vote.

Il existe un déficit de débat et de prise de conscience au sein de nombreux organismes rédigeant les textes de normalisation. Le Codex ne prend d'ailleurs pas en compte d'autres facteurs légitimes que sont la religion, les allergies. Ces revendications sont rejetées par les Etats-Unis. L'OMC mène en ce moment une politique de réflexion sur l'application des normes SPS et OTC.

L'amélioration de la gouvernance nécessitera du temps. La question est donc de savoir si on peut attendre ou pas dans un monde économique où tout va très vite.

#### **La distance spatiale :**

Les producteurs sont de plus en plus éloignés des consommateurs. Il existe une opacité de communications entre les 2 maillons. La conception du métier d'agriculteur ne

correspond pas aux attentes des consommateurs. Le référentiel du travail des enfants n'est pas le même au Nord et au Sud. La filière de l'agriculture biologique a bien marché parce que le producteur était en lien avec le consommateur.

### **La dérive technique et le rôle des inspecteurs :**

Il faut sortir des discussions internes et instaurer un cahier des charges à partir d'un dialogue. MH se veut promoteur à ce niveau. Le travail des inspecteurs doit être relativisé, ils ne sont pas là pour déresponsabiliser le reste de la filière. Les distributeurs ont aussi une responsabilité, par exemple en demandant des T-shirt à 70 cts. Cependant la distribution relaie aussi l'exigence des consommateurs même si elle est parfois un peu faussée. L'attente du client est d'aller vers le moins cher.

Les décisions des inspecteurs peuvent-elles être remises en cause ?

Il existe des critères d'appel et les inspecteurs ne font que donner leur avis. MH est en train de remettre à plat la formation de ses inspecteurs. Actuellement pour simplifier le cahier des charges, ils en extraient des idées sous forme de groupe de mots. Lors de l'inspection ils cochent « oui/non » en face de chaque idée identifiée. Ce cahier des charges binaire présente une inspection trop technique pour le but de MH (ces démarches se retrouvent dans d'autres systèmes de contrôle). Les cahiers des charges doivent mettre en avant les questions du dialogue et de la responsabilisation.

Flo-cert qui révisé aussi son fonctionnement se préoccupera plus de moyen et moins de résultat, chaque cahier des charges ne sera applicable que dans un cas donné.

Les cahiers des charges doivent être précis en fonction de contexte précis (culturel, géographique, filière,...) mais rester génériques dans leurs principes comme le droit à l'éducation par exemple. La discussion doit porter sur la notion de droit à l'éducation dans un contexte précis.

Exemples de problème lors d'inspections :

- Exploitation de coton au Mali, inspectrice ivoirienne. Alors que les enfants aidaient à la coopérative depuis toujours, cette année là ils ont « caché » les enfants parce qu'ils savaient que l'inspectrice avait travaillé à l'UNICEF et ils ont pensé que si elle voyait des enfants ils n'auraient pas une bonne évaluation.
- Exploitation de thé en Inde, certification sociale. La loi indienne oblige à avoir une crèche. L'inspecteur va voir le responsable des ressources humaines qui ne veut pas de crèche. Il va voir les responsables syndicaux qui n'en veulent pas non plus. Il va voir les femmes qui n'en veulent pas. En fait pendant la grossesse le travail était réalisé par quelqu'un de la famille qui jouait ensuite le rôle de nourrice. La solution a été trouvée en transformant une salle en crèche juste pour la venue de l'inspecteur.

### **La question de la représentativité :**

L'étude de la représentativité à l'ISO est un « puits sans fond », la première question étant comment devient-on représentant ? Par nomination, élection, par qui ? Au niveau du Conseil d'Administration de MH, les producteurs possèdent 1/3 des voix et une minorité de blocage.

Le problème de la représentativité est lié à celui de la légitimité. Il est difficile d'identifier qui est réellement devant nous. Au niveau de la négociation, ce sont les

« gros sous » qui auront toujours le dernier mot. L'objectif est donc de trouver le meilleur consensus possible. Sur certains sujets harmonisés ce ne sont plus les Etats qui discutent mais l'Union Européenne. La question de l'amélioration de la gouvernance est fondamentale mais il faut rester réaliste. Ce sont les intérêts économiques des « gros » qui seront sauvegardés.

## Atelier : Normes et renforcement des capacités des acteurs du sud

Animation : Hubert de Beaumont, Tech Dev

Intervenant : Frédéric Laloy, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

Albert Houngnibo, producteur d'ananas, responsable de l'UGPAT

Participants : 15 personnes

### Objectif de l'atelier :

En quoi les processus de normalisation participent-ils au renforcement des capacités des acteurs du sud ? Quelques témoignages de terrain, retours d'expériences et analyses de projets pour échanger sur cet impact sur les territoires concernés et dans les relations nord-sud.

### **1- L'expérience d'AVSF en Bolivie avec la filière café :**

L'expérience présentée concerne 20 000 producteurs de café et s'est déroulée dans un contexte très favorable marqué par une présence ancienne des ONG (15 ans d'appui AVSF) et des coopératives qui vendent depuis plus de dix ans de la « qualité » commerce équitable. Les éléments d'enseignement doivent donc être relativisés en fonction de cela.

*Les contraintes perçues par les producteurs au niveau de la norme commerce équitable sont :*

- Les exigences de qualité qui demandent une production homogène sur la durée ;
- Le respect des délais qui sont difficiles à tenir en fonction de différents aléas que peuvent rencontrer les producteurs boliviens et leur environnement ;
- La compréhension technique qui nécessite parfois un haut niveau de savoirs.

Il faut noter que la réussite d'AVSF est liée notamment à un accompagnement de formation dans la durée, et multiforme aussi bien dans le domaine technique que dans celui de la gestion d'entreprise. Des échanges sud-sud entre la Bolivie et le Pérou ont également été organisés et contribuent à cette démarche de formation et de valorisation.

*Les impacts du processus de normalisation commerce équitable sont :*

- Des coopératives qui sont aujourd'hui en mesure d'exporter ;
- Des coopératives qui valorisent mieux leur café sur le marché conventionnel en évitant les intermédiaires ;
- Des coopératives qui sont en capacité de participer au processus d'élaboration des normes ;
- Des coopératives qui concurrencent les intermédiaires de l'ensemble de la zone ;
- Des acteurs politiques locaux et nationaux informés et conscients qui mettent en place des réglementations adéquates pour appuyer le secteur du café dans la zone.

## **2- L'expérience de la coopérative des producteurs d'Ananas au Bénin :**

*Les motivations des producteurs pour une structuration en organisation fédérative et une certification de leurs produits :*

Les producteurs d'ananas béninois se sont organisés pour faire face à deux principaux problèmes : la difficulté d'écoulement des produits sur les marchés locaux et la mauvaise maîtrise de l'itinéraire technique par les producteurs non accompagnés par les services de l'Etat qui ne maîtrisent pas cette filière.

Pour surmonter ces difficultés, les producteurs sont entrés en relation avec des programmes de formation existants portés par des institutions internationales. La communication à distance et la barrière de la langue (manuel de formation en anglais) ont rendu les résultats difficiles.

Pour la question de l'accès aux marchés, les producteurs ont du prendre directement des contacts avec les transformateurs locaux (exemple ananas séché). Cependant la certification était nécessaire pour pouvoir vendre à l'international. Les producteurs ont du prendre contact avec FLO pour s'informer et avancer sur ce point. Mais les difficultés de communication (peu de présence sur le terrain) ont rendu le processus difficile. Par ailleurs, la restitution des apprentissages et des connaissances par les responsables de l'organisation auprès de la base (c'est-à-dire les producteurs) n'est pas aisée. Ces derniers ne sont pas intéressés par les normes mais focalisés sur les moyens de vendre plus. L'organisation fédérative a dû se rapprocher de l'Etat pour envisager un accompagnement national pour une organisation interprofessionnelle. Celui-ci n'avait pas les connaissances et moyens pour les accompagner dans ce processus.

Pour les normes volontaires, comme le commerce équitable, l'adaptation a été plus facile, le certificateur étant là pour également jouer un rôle de conseiller tant auprès des producteurs que du responsable d'organisation. Tout le monde est également impliqué dans le processus.

*Les effets de la « normalisation » de la filière ananas sur le renforcement des acteurs et des territoires :*

Sur la commune, en lien avec la structuration et l'émergence d'un acteur collectif « ananas », un cadre de concertation entre agriculteurs a été mis en place.

Il n'y a par contre pas eu d'utilisation de la prime pour le développement local sur le territoire communal au profit de l'ensemble des habitants. Cette prime a été réinjectée dans les moyens de fonctionnement de l'organisation fédérative.

La filière ananas est maintenant organisée sur l'ensemble du territoire national.

Des acteurs locaux ont pu émerger, et sont maintenant reconnus comme interlocuteurs et sont impliqués dans la définition des politiques agricoles régionales.

*La question de l'adaptation des normes :*

Les standards du commerce équitable visent trop de choses et sont difficiles à suivre dans leur globalité.

Les normes ne sont pas comprises par les producteurs. C'est le responsable qui comprend.

Les Normes qui sont imposées ont trop de contraintes impossibles à respecter avec les moyens techniques et financiers disponibles localement.

Les primes de développement devraient d'abord renforcer les Organisations de Producteurs avant de renforcer la commune. Dans la réalité, les primes de développement ne financent finalement pas les infrastructures collectives.

Il y a une nécessité de souplesse dans l'application progressive des contraintes et standards liés aux différentes normes.

### **3- Propositions pour améliorer la situation :**

*En ce qui concerne la certification :*

Le concept de « démarche de progrès » doit être constamment intégré dans le processus de certification. Plus de souplesse dans les relations avec les certificateurs serait bénéfique.

Il faut trouver les moyens d'arriver à faire plus confiance et à plus déléguer aux organisations de producteurs du sud. Il y a notamment nécessité de travailler de manière plus étroite et de développer des systèmes internes de contrôle.

Le coût de la certification est trop lourd pour les producteurs.

*Pour la formation et le renforcement des capacités des producteurs :*

- Développer les formations des leaders et des formations de formateurs ;
- Appuyer la mise en place d'infrastructures et la formation de ressources humaines locales pour la maîtrise des aspects techniques ;
- Renforcer le rôle des inspecteurs autour du conseil au-delà du contrôle ;
- S'appuyer sur des intermédiaires locaux pour traduire et faire passer le message des organisations paysannes ;